

2010

une année

à l'ASSEMBLÉE NATIONALE



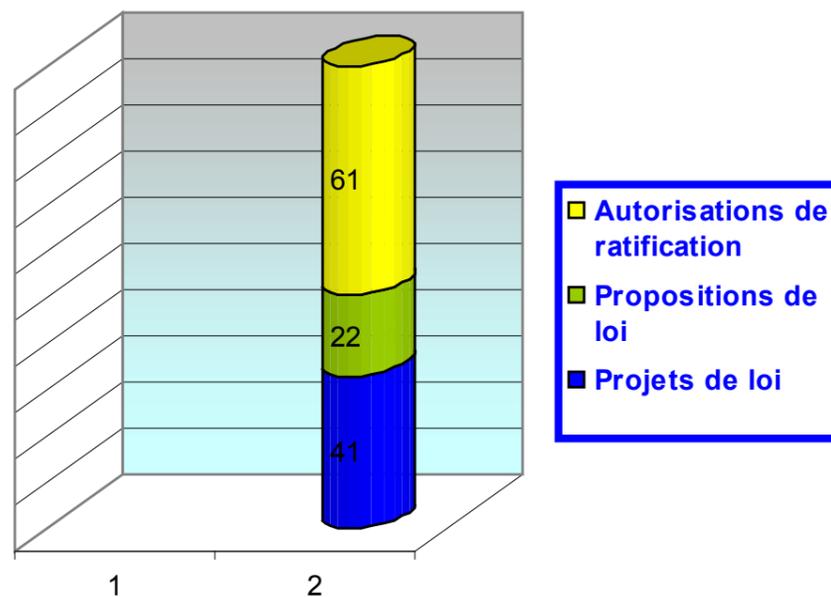
CHIFFRES-CLÉS 2010

+124 textes ont été adoptés définitivement au cours de l'année 2010

Sur l'ensemble de ces 124 textes, 41 ont pour origine un projet de loi, 22 sont issus d'une proposition de loi, tandis que 61 autorisent la ratification de traités ou de conventions internationales.

Les propositions de loi qui ont été adoptées sont pour moitié originaires de députés et pour une autre moitié de sénateurs.

Textes adoptés par l'Assemblée nationale en 2010



+L'Assemblée a siégé 126 jours, ce qui représente 275 séances et un total de 1054 h 40

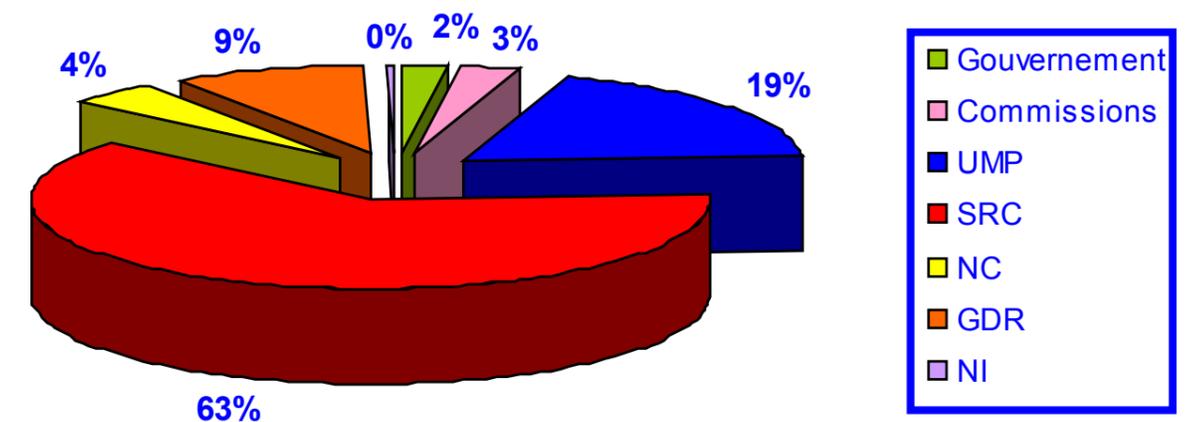
Sur ces 1054 h 40 de séance publique,

- 768 h 10 ont été consacrées au travail législatif,
- 128 h 10 au budget,
- 8 h 15 de travaux divers,
- 150 h 05 au contrôle, le temps consacré aux activités de contrôle se décomposant comme suit :
 - 105 h 30 pour les questions
 - 34 h 25 pour les déclarations du Gouvernement
 - 10 h 10 pour les résolutions.

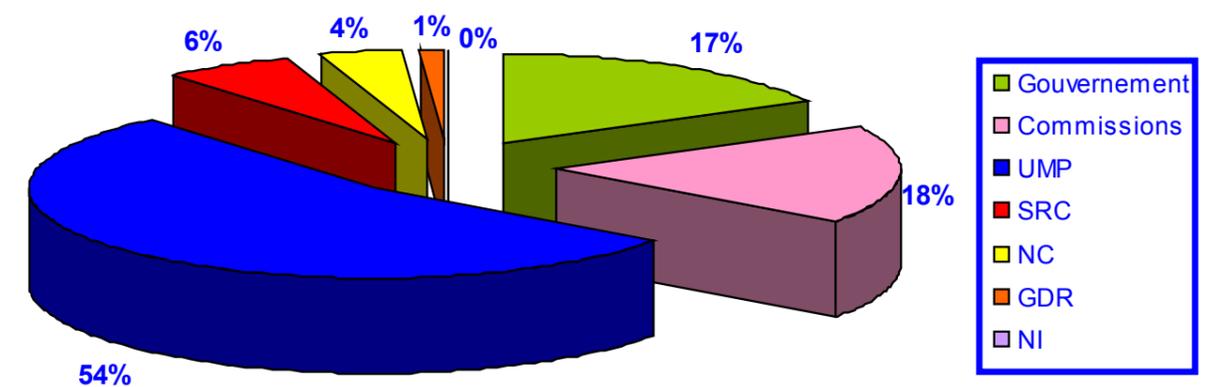
+22 582 amendements ont été déposés et 2 501, soit près de 12 %, ont été adoptés

Sur les 2501 amendements adoptés, 18% ont pour origine les commissions permanentes et 17% le Gouvernement.

Répartition des 22 582 amendements déposés en 2010



Répartition des 2051 amendements adoptés en 2010

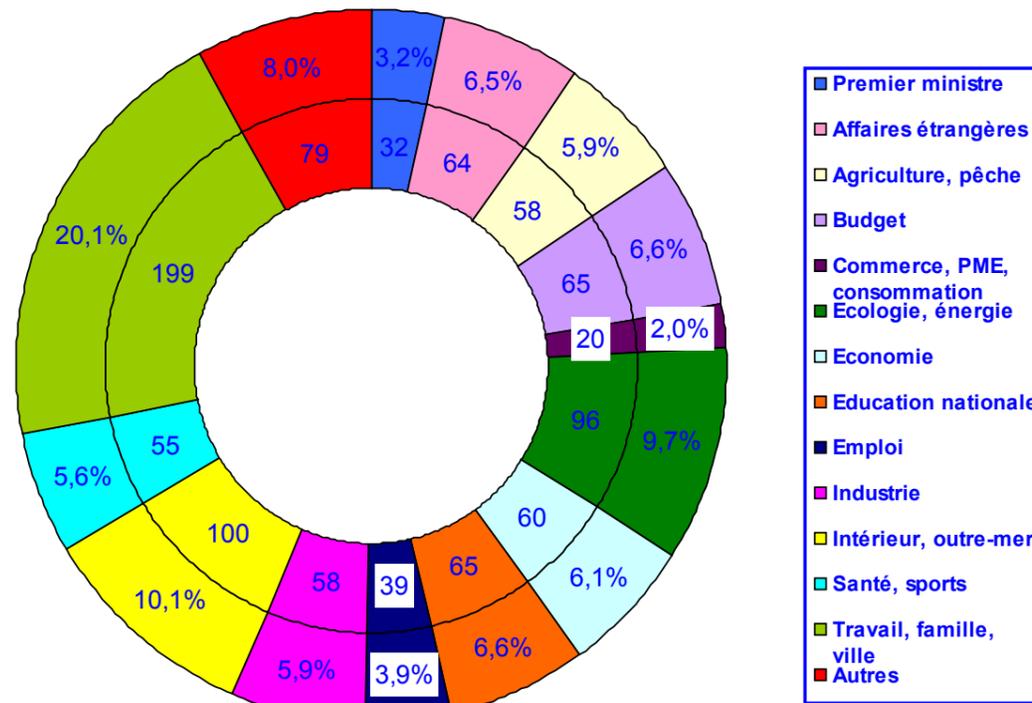


+ 29 121 questions écrites et 1369 questions orales ont été posées au Gouvernement

Les 29 121 questions écrites ont fait l'objet de 26 428 réponses, soit près de 91%. Parmi les questions orales, 990 étaient des questions au Gouvernement posées les mardis et mercredis après-midi et 379 des questions orales sans débat.

L'histogramme ci-après décrit la répartition des questions posées au Gouvernement par thème ou ministère. Par rapport à 2009, on peut noter que le nombre de questions concernant le travail, la famille ou la ville a été multiplié par près de 5, principalement sous l'effet du débat sur la réforme des retraites. Les questions relatives à l'écologie ou à l'énergie ont été multipliées par 3 et celles sur l'intérieur et l'agriculture par 2. En revanche, le nombre de questions sur l'industrie a baissé de près de 40%. ■

Répartition des questions au Gouvernement en 2010



+ 320 rapports ont été adoptés par les commissions permanentes

Parmi ces 320 rapports :

- 123 sont des rapports législatifs ;
- 161 sont des rapports budgétaires ;
- et 36 sont des rapports d'information.

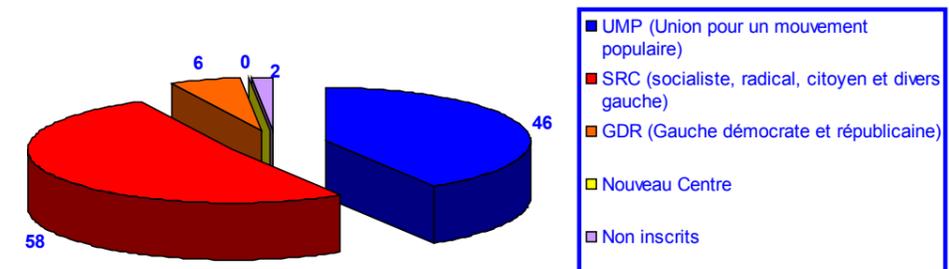
À ces rapports, il convient d'ajouter ceux de la commission des Affaires européennes, au nombre de 24 en 2010, ainsi que ceux des délégations, des missions, du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (10). ■

Élus directement par l'ensemble des citoyens français et d'outre-mer, les députés ont pour première mission de représenter le peuple français, dans toute sa diversité politique mais également culturelle et sociale. ■

+ 112 femmes siègent à l'Assemblée

En l'espace de dix ans, la France a partiellement comblé son retard sur la représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale, passant de 11% de députées en 1999 à près de 19,5% aujourd'hui. Elle se rapproche ainsi de la moyenne des femmes membres des chambres basses ou uniques des 27 parlements nationaux au sein de l'Union européenne qui se situait, en octobre 2010, à 24%. La situation est contrastée entre les pays scandinaves où la proportion de femmes députées est la plus élevée (45% en Suède, 40% en Finlande et 39% au Danemark) et ceux où elle est la plus basse (11% en Roumanie, 9% en Hongrie et à Malte). Parmi les pays frontaliers de la France, seuls l'Italie et le Luxembourg ont un taux comparable à celui de la France, nos autres voisins atteignant des niveaux beaucoup plus élevés (39% en Belgique, 36,5% en Espagne et 33% en Allemagne). Il ne faut cependant pas sous-évaluer les progrès accomplis : par rapport à 2002, il y a huit ans, l'Assemblée nationale compte aujourd'hui 58% de femmes députées de plus. ■

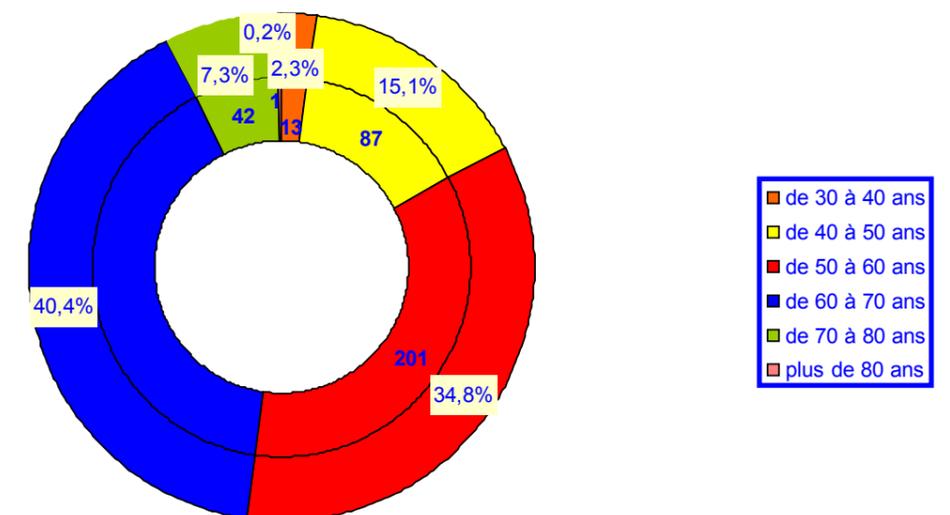
Répartition des 112 femmes députées par groupe



+ Une moyenne d'âge de 58 ans et demi

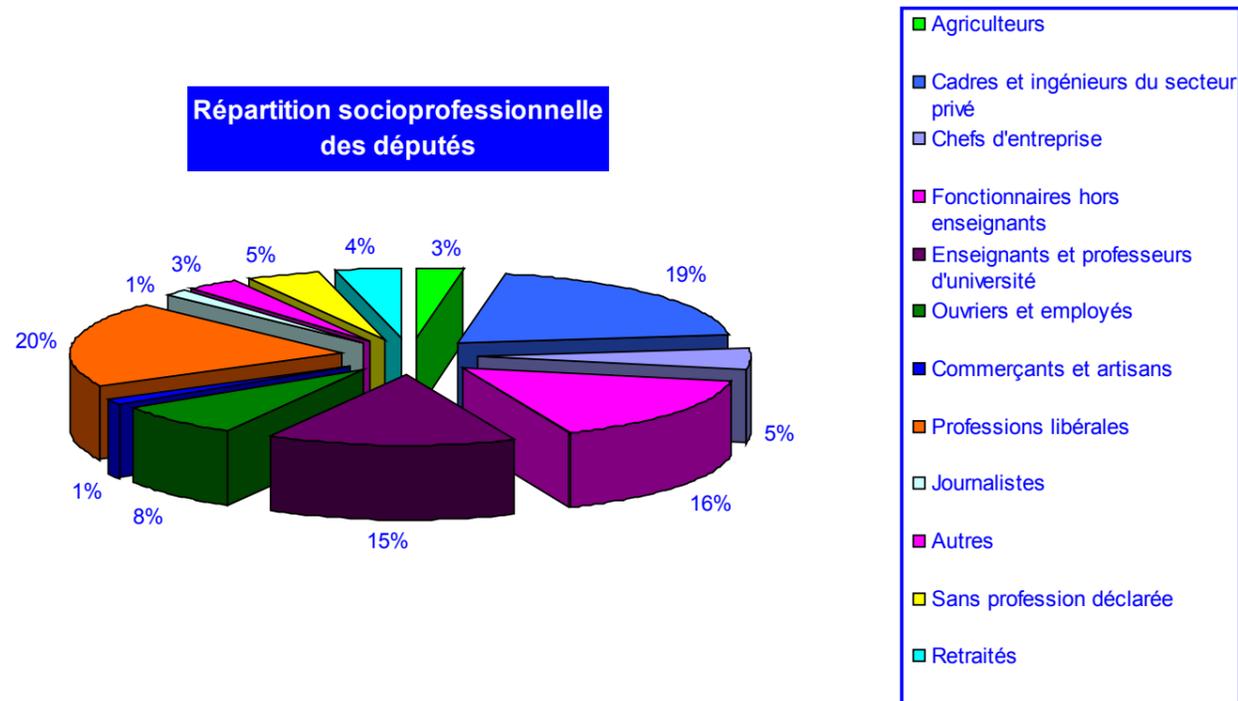
L'âge moyen des députés, égal en 2010 à 58 ans et demi, demeure relativement stable depuis un quart de siècle, tandis que la population française se caractérise par son vieillissement croissant. Le député le plus jeune est né en août 1978 et le plus âgé est né en janvier 1929. ■

Répartition des députés par âge (en nombre et en %)



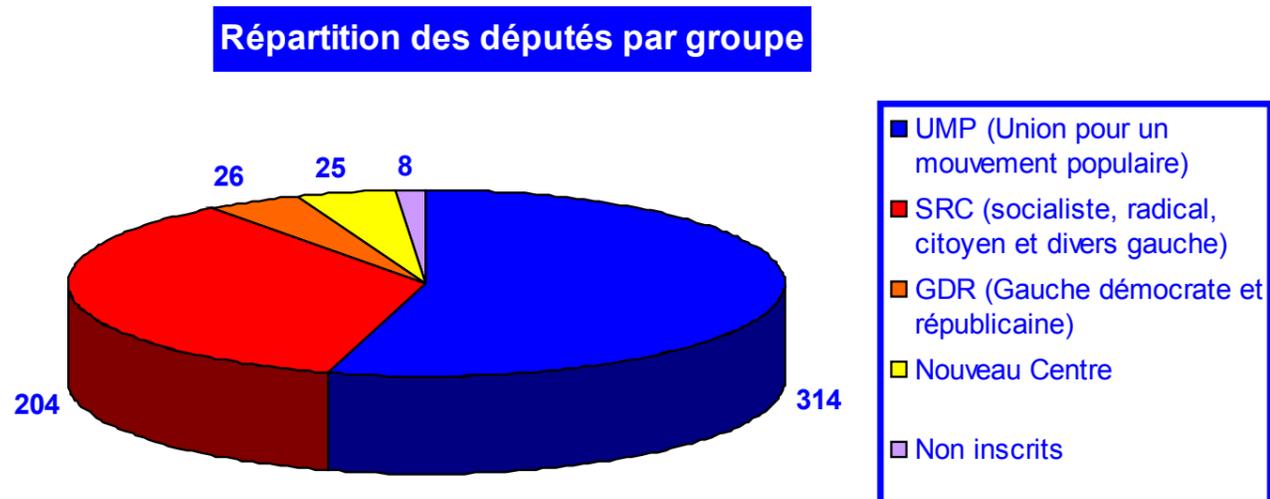
+ Les origines socioprofessionnelles des députés

La composition socioprofessionnelle des députés durant la dernière décennie est marquée par des évolutions contrastées : ainsi, le nombre de cadres et d'ingénieurs est passé de 82 en 2000 à 117 en 2010, soit une hausse de 43%, mais celui des chefs d'entreprise a baissé de 47 % en passant de 51 à 27. La part des professions libérales a également augmenté mais dans une proportion moindre, passant de 100 à 113, soit une augmentation de 13%. Le nombre des fonctionnaires a en revanche baissé de 23%, cette baisse touchant principalement la catégorie des enseignants. ■



+ Les groupes politiques

Depuis la réforme du Règlement de l'Assemblée nationale du 27 mai 2009, les groupes politiques, en application de l'article 19 de ce Règlement, peuvent être constitués à partir de quinze membres. Actuellement, il existe quatre groupes à l'Assemblée : le groupe de l'Union pour un mouvement populaire (314 membres et apparentés), le groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (204 membres et apparentés), le groupe de la Gauche démocrate et républicaine (26 membres) et le groupe du Nouveau Centre (25 membres et apparentés). S'y ajoutent 8 députés non inscrits. ■



+ Les nouveaux députés de l'année

L'Assemblée nationale a accueilli en 2010 vingt-cinq nouveaux députés. Ce nombre significatif s'explique principalement par les remaniements du Gouvernement au cours de l'année. ■



M. Fernand Siré
Date de début de mandat : 01/04/2010
En remplacement de Mme Arlette Franco, décédée



Mme Françoise de Salvador
Date de début de mandat : 23/04/2010
En remplacement de M. Georges Tron, nommé membre du Gouvernement



M. Gérard Manuel
Date de début de mandat : 23/04/2010
En remplacement de M. François Baroin, nommé membre du Gouvernement



M. Arnaud Richard
Date de début de mandat : 05/06/2010
En remplacement de M. Pierre Cardo, député en mission au-delà de six mois



Mme Marie-Noëlle Battistel
Date de début de mandat : 07/06/2010
Election partielle suite à la démission de M. Didier Migaud



Mme Sophie Primas
Date de début de mandat : 11/06/2010
En remplacement de M. Henri Cuq, décédé



Mme Anny Poursinoff
Date de début de mandat : 12/07/2010
Election partielle suite à l'annulation de l'élection de M. Jean-Frédéric Poisson



M. Christian Blanc
Date de début de mandat : 05/08/2010
Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de fonction de membre du Gouvernement

LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

+ Le Président de l'Assemblée nationale



M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, au «perchoir»

son rôle au sein des institutions, en étendant son pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel aux études d'impact, en lui donnant la faculté de saisir pour avis le Conseil d'État sur les propositions de loi et en lui permettant, conjointement avec le Président du Sénat, de demander la réunion d'une commission mixte paritaire sur une proposition de loi. Il représente l'Assemblée auprès des autres pouvoirs publics. Sur le plan international, il joue également un rôle de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance. Les six vice-présidents de l'Assemblée l'assistent dans ses missions et peuvent le suppléer pour présider la séance publique. Les vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées. ■

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée nationale est élu par ses collègues députés pour la durée de la législature au scrutin secret à la tribune. Il dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination ainsi que de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux de l'Assemblée.

Il est obligatoirement consulté par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en oeuvre de l'article 16 (pouvoirs exceptionnels). Il désigne trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, deux membres du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a conforté

+ La Conférence des Présidents

Le Président de l'Assemblée nationale convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Elle réunit les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions permanentes et de la commission des Affaires européennes, le rapporteur général de la Commission des finances et les présidents des groupes politiques. C'est en Conférence des Présidents, en présence du ministre chargé des relations avec le Parlement, qu'est établi chaque semaine l'ordre du jour de l'Assemblée. Son pouvoir d'initiative en ce domaine a été sensiblement élargi par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a limité à deux semaines sur quatre la période



La Conférence des Présidents

durant laquelle le Gouvernement peut faire valoir ses prérogatives pour l'inscription des textes et des débats à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée. Dans le même sens, la révision a également prévu la possibilité pour la Conférence des Présidents de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour des projets de loi que le Gouvernement n'aurait pas déposés conformément aux règles prévues par la loi organique. Elle a enfin le pouvoir de s'opposer, conjointement avec son homologue du Sénat, au déclenchement par le Gouvernement de la procédure d'examen accélérée des textes de loi. ■

+ Les vice-présidents



M. Marc Laffineur



M. Maurice Leroy
jusqu'au 15 novembre
2010



M. Jean-Christophe Lagarde
depuis le 15 novembre 2010



Mme Catherine Vautrin



M. Marc Le Fur



M. Jean-Pierre Balligand



Mme Elisabeth Guigou

+ Les présidents de groupe



M. Jean-François Copé, président du groupe Union pour un Mouvement Populaire jusqu'au 23 novembre 2010



M. Christian Jacob, président du groupe Union pour un Mouvement Populaire depuis le 23 novembre 2010



M. Jean-Marc Ayrault, président du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche



M. Jean-Claude Sandrier, président du groupe Gauche démocrate et républicaine jusqu'au 1^{er} septembre 2010



M. Yves Cochet, président du groupe Gauche démocrate et républicaine depuis le 1^{er} septembre 2010



M. François Sauvadet, président du groupe Nouveau Centre

DÉBATS DE SOCIÉTÉ :

L'Assemblée sur tous les fronts

Depuis son origine, l'Assemblée nationale a toujours été l'enceinte de résonance des grands débats qui animent notre société ; elle en est le réceptacle naturel mais elle est surtout un lieu de réflexion, d'échanges et de décisions dont se nourrit notre démocratie. En 2010, les débats de société ont touché des sujets graves et essentiels pour la société française avec la question de la place des femmes dans la gouvernance des entreprises ou encore le port du voile dans l'espace public. La science et la technologie ont également soulevé des interrogations profondes concernant en particulier la recherche sur les cellules souches et l'application du principe de précaution. Enfin, certaines pratiques telle que les jeux d'argent en ligne ont nécessité l'intervention du législateur pour lutter contre l'addiction et encadrer cette activité et ses acteurs. ■

+La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Alors que le port du voile intégral était une pratique inconnue en France dans les années 1990, on dénombrait en 2010 environ 2 000 femmes qui le portaient dans l'espace public. Le rapport de la mission d'information consacrée à cette pratique et présidée par André Gerin, présenté le 26 janvier 2010 par Éric Raoult, en a dressé une description détaillée, tant d'un point de vue factuel que juridique, qui a servi de fondement à la loi du 11 octobre 2010.

Cette loi interdit la dissimulation du visage dans l'ensemble de l'espace public sous peine d'une contravention de deuxième classe, à moins que cette dissimulation ne soit justifiée par certaines raisons, notamment de santé ou professionnelles. Ces dispositions ne seront applicables qu'à partir du 11 avril 2011, afin de ménager une période de médiation. En revanche, la dissimulation forcée du visage est devenu un délit dès la publication de la loi.

Lors du débat parlementaire, les sanctions pour ce délit ont été accrues, sur proposition de Jean Glavany. À l'initiative du rapporteur, elles ont également été doublées lorsque la victime est mineure. Enfin, les situations dans lesquelles la dissimulation du visage est autorisée ont été précisées par des amendements du rapporteur, notamment afin d'y inclure les pratiques sportives. ■



MM. André Gerin et. Eric Raoult

► En savoir plus



M. Jean-Paul Garraud, rapporteur



M. Jean Glavany

+ Le principe de précaution : un acquis à améliorer

Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) a décidé d'évaluer les impacts du principe de précaution prévu par l'article 5 de la Charte de l'environnement, entrée en vigueur il y a cinq ans. Pour les acteurs de la recherche et du monde économique, dont les témoignages et contributions ont été recueillis, la constitutionnalisation du principe de précaution ne semble pas avoir constitué une étape décisive mais des inquiétudes sont exprimées quant aux dérives éventuelles dans son application, susceptibles d'entraver leurs activités. Le rapport du CEC du 8 juillet 2010 décrit notamment l'état de la mise en œuvre du principe s'agissant des nanotechnologies, des biotechnologies, de la téléphonie mobile et des perturbateurs endocriniens. Il procède aussi à une description des moyens mis à la disposition des autorités publiques françaises en matière d'expertise scientifique, de capacité à organiser la recherche et d'outils permettant la participation des citoyens aux débats et à la prise de décision. Le rapport pose également une série de questions sur la détermination et l'organisation de la mise en œuvre du principe de précaution, qui ont été soumises à un séminaire parlementaire réunissant différents experts à l'Assemblée nationale, avant un débat en séance publique avec le Gouvernement le 22 juin 2010. À l'issue de ce travail, les rapporteurs ont présenté diverses pistes de réponse. Ils préconisent notamment le respect d'une procédure détaillée balisant l'usage du principe de précaution. ■

► En savoir plus



Séminaire parlementaire sur « L'évaluation de la mise en œuvre du principe de précaution » organisé par le Comité d'Évaluation et de Contrôle le 1er juin 2010



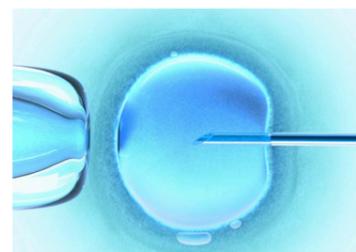
MM. Alain Gest et Philippe Tourtelier, rapporteurs

+ Recherche sur les cellules souches : où en est-on ?

Ce rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), prévu par la loi relative à la bioéthique de 2004, se fonde sur les avis des Académies, sur le rapport du Conseil d'État et sur celui de la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur la révision des lois bioéthiques, sur les enseignements tirés de diverses auditions et de trois missions à l'étranger, ainsi que sur certains éléments de législation comparée. Il nourrit ainsi la réflexion avant l'examen par le Parlement, en 2011, d'un nouveau projet de loi sur la bioéthique.

Le rapport présente les avancées cognitives réalisées sur les divers types de cellules souches, les perspectives de leur utilisation, un panorama des législations et des recherches à l'étranger et en France et les débats éthiques et juridiques auxquelles celles-ci ont donné lieu.

Il se prononce notamment en faveur d'un régime pérenne d'autorisation des projets de recherche sur les cellules souches embryonnaires, à visées scientifiques et médicales, sous le contrôle de l'Agence de la biomédecine et du législateur. ■



MM. Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte, rapporteurs

► En savoir plus

+Vers l'instauration d'un quota de femmes dans les instances de gouvernance des entreprises

À la suite de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et au vu du constat insatisfaisant de l'application des lois relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la délégation aux droits des femmes a souhaité agir pour promouvoir la présence des femmes aux postes de responsabilités dans l'entreprise et favoriser leur accès aux fonctions d'encadrement. Le rapport de la délégation préconise la fixation d'un quota de femmes au sein des instances de gouvernance des entreprises (conseils d'administration et de surveillance). Une proposition de loi (n° 2140) a été déposée par Marie-Jo Zimmermann et Jean-François Copé à cette fin : elle a été adoptée en 1ère lecture le 20 janvier 2010 par l'Assemblée nationale et le 27 octobre 2010 par le Sénat. ■



Une réunion de la délégation aux droits des femmes

► En savoir plus



+La loi du 12 mai 2010 sur l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne



Confrontés à l'attrait grandissant des sites illégaux de jeux d'argent sur Internet, les pouvoirs publics se devaient de réagir. Exercice de responsabilité, la loi du 12 mai 2010 vise ainsi deux objectifs : d'une part, susciter une offre légale, limitée aux jeux les plus demandés et contrôlée par l'État, afin d'assurer aux joueurs une sécurité satisfaisante et, d'autre part, marginaliser les opérateurs illégaux, qui ne présenteraient pas des garanties suffisantes en matière de prévention de l'addiction et de lutte contre le blanchiment, en particulier en leur interdisant toute publicité.

Au terme de douze mois de débats parlementaires, le texte adopté opère un compromis très équilibré. Il renforce, à l'initiative du Rapporteur, Jean-François Lamour, la lutte contre l'addiction mais également, sur proposition de Gaëtan Gorce et de Aurélie Filippetti, la prévention des conflits d'intérêts. À l'initiative de Daniel Fasquelle, il impose sur ces jeux une fiscalité dont les modalités ont été adaptées s'agissant du poker. ■

► En savoir plus



Mme Aurélie Filippetti



M. Jean-François Lamour, rapporteur



M. Gaëtan Gorce



M. Daniel Fasquelle



SOCIAL : renforcer les solidarités

Aider les plus fragiles est une priorité de l'action publique : cette année, l'Assemblée s'est particulièrement préoccupée des enfants, en créant les maisons d'assistants maternels, et des plus âgés ou des plus malades en cherchant à prévenir la dépendance et en créant une allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie. Elle s'est aussi inquiétée de la situation économique et sociale des quartiers défavorisés en dressant un bilan sans complaisance des politiques qui y sont menées depuis plusieurs années. ■

+La loi du 2 mars 2010 visant à créer une allocation d'accompagnement d'une personne en fin de vie

Cette loi est issue d'une proposition de loi déposée par quatre députés issus de chacun des groupes de l'Assemblée : Jean Leonetti, Gaëtan Gorce, Olivier Jardé et Michel Vaxès, à la suite de la publication du rapport de la mission d'évaluation de la loi de 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée en première lecture, elle prévoit le versement d'une allocation de 53 euros par jour pendant trois semaines, dans les cas où la personne en fin de vie est accompagnée à son domicile. À l'initiative du rapporteur, le versement de l'allocation se poursuit, même si la personne doit être hospitalisée. Le Sénat l'a enrichie, notamment avec l'extension du bénéfice de l'allocation et des dispositions du congé de solidarité familiale à la « personne de confiance », personne désignée par un malade pour être consultée au cas où lui-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et qui peut l'accompagner dans ses démarches. ■



MM. Jean Leonetti, Gaëtan Gorce, Olivier Jardé et Michel Vaxès

► En savoir plus



M. Bernard Perrut, rapporteur



+La loi du 9 juin 2010 sur la création de maisons d'assistants maternels

Ce texte est issu d'une proposition de loi sénatoriale qui vise, au vu d'une expérimentation dans plusieurs départements, à bâtir un cadre juridique sécurisé pour le développement des maisons d'assistants maternels. Celles-ci réunissent au maximum quatre assistants pouvant prendre en charge au maximum quatre enfants dans un local hors du domicile des parents. Ces derniers ont la possibilité d'accorder à l'assistant maternel qui garde leur enfant, le droit de déléguer cet accueil, en tant que de besoin, à un autre assistant.

À l'initiative du rapporteur Yvan Lachaud, l'Assemblée a approuvé ce schéma général, tout en veillant à sécuriser le dispositif de la délégation d'accueil : lorsqu'un assistant maternel délègue, avec l'autorisation des parents, l'accueil d'un enfant à un autre assistant maternel travaillant dans la même maison, l'accord de l'assistant maternel délégataire doit figurer en annexe du contrat de travail de l'assistant maternel délégant. Le dispositif fera l'objet d'un rapport d'évaluation trois ans après la promulgation de la loi. ■

► En savoir plus



M. Yvan Lachaud, rapporteur

+Vers le 5^{ème} risque

Le parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi relatif à la prise en charge des personnes dépendantes. Dans cette perspective, une mission d'information de la commission des affaires sociales formule dix-sept propositions pour prévenir certains facteurs responsables de pertes d'autonomie, accompagner les personnes âgées dépendantes - à leur domicile ou en établissement - et répartir équitablement entre les particuliers et la solidarité nationale la prise en charge financière, afin d'assurer à tous les Français un minimum de protection garantie face à ce risque accru. ■



Mme Valérie Rosso-Debord, rapporteure

► En savoir plus



+Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués : La République impuissante ?

Dans le cadre de la mission d'évaluation des aides en faveur des quartiers défavorisés lancée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), les rapporteurs, François Goulard et François Pupponi, dressent un état des lieux des aides nationales de toutes sortes consacrées spécifiquement aux quartiers défavorisés et analysent l'apport des crédits nationaux et des crédits locaux à la « politique de la ville ». Le rapport montre que la situation actuelle dans les zones urbaines sensibles (ZUS) n'est dans l'ensemble pas meilleure qu'en 2003. Globalement, la pauvreté et le chômage dans ces quartiers sensibles restent à des niveaux élevés, sans amélioration réelle par rapport au reste du pays. Les résultats scolaires en ZUS accusent un retard important par rapport aux moyennes nationales qui n'a pas été comblé, même partiellement, ces dernières années. Certains résultats paraissent cependant plus favorables, notamment avec des indices de reflux du chômage et de la pauvreté dans les ZFU (zones franches urbaines), liés aux exonérations de charges sociales et d'impôt qui y sont applicables. Ces indices demeurent toutefois fragiles et discutés. S'agissant de la rénovation urbaine, l'amélioration est aisément vérifiable en termes de dignité de l'habitat et de restructuration des quartiers. La satisfaction globalement constatée des habitants ne va cependant pas sans certaines difficultés concrètes et interrogations sur l'avenir. ■

► En savoir plus



M. François Pupponi, rapporteur



M. François Goulard, rapporteur



ÉDUCATION : poursuivre les réformes engagées

Socle commun de connaissances et de compétences au collège, objectif de la réussite de tous les élèves, autonomie des universités et politique de regroupement dans l'enseignement secondaire, les réformes ont été nombreuses en matière d'enseignement ces dernières années. En 2010, les députés ont dressé le bilan de ces différents chantiers et ont formulé des recommandations pour mieux atteindre les objectifs. Ils se sont également penchés sur le problème de l'absentéisme scolaire, adoptant une loi permettant la suspension puis la suppression des allocations familiales dues au titre de l'enfant en cause en cas d'absences répétées et non justifiées. ■

+ Audition par la commission des finances et la commission des affaires sociales de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, et de Jean Picq, président de la 3ème chambre de la Cour des Comptes, sur le projet de loi de règlement pour 2009 et le rapport thématique de la Cour des comptes sur l'enseignement scolaire

Le rapport de la Cour des comptes sur « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves » constate que le système scolaire n'atteint pas les objectifs clairs et quantifiés de la loi sur l'avenir de l'école de 2005. Il n'est pas en mesure de réduire les inégalités sociales entre les enfants, les aggravant même parfois. Le système scolaire doit être repensé, car notre pays ne sait pas traiter la difficulté scolaire.

Le débat qui a suivi la présentation de ce rapport devant les membres de la commission des finances et de la commission des affaires sociales a permis de définir les évolutions indispensables pour améliorer la performance de notre système scolaire, dans un contexte international compétitif : une autonomie accrue des enseignants et des responsables d'établissement et, corrélativement, l'évaluation des établissements, ainsi que le renforcement du projet d'établissement. La gestion doit être plus décentralisée, sous le contrôle des recteurs et des inspecteurs d'académie. Les obligations réglementaires de service des enseignants (horaires, contenu du service, accompagnement personnalisé, tutorat...) devront être redéfinies pour s'adapter aux besoins d'une prise en charge plus personnalisée des élèves. ■



► En savoir plus



M. Éric Ciotti, rapporteur



Mme Françoise Guégot

+ Loi du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire touche chaque année 7 % des élèves, tous établissements confondus. Ce phénomène s'aggrave et met à mal le principe républicain de l'obligation scolaire, dont l'assiduité constitue le corollaire naturel.

Afin de lutter contre cette dérive, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi d'Éric Ciotti permettant à l'inspecteur d'académie de mettre en œuvre une suspension du versement des allocations familiales en cas d'absentéisme non justifié. La sanction est graduée : après une première phase d'avertissement interviendra une suspension du versement, puis une suppression si l'absentéisme persiste. Elle ne concerne que la part des allocations due au titre de l'enfant en cause.

Les débats en commission puis en séance publique ont permis d'enrichir la proposition de loi initiale en prévoyant notamment, grâce à un amendement de Françoise Guégot, la présentation annuelle d'un rapport sur l'absentéisme au sein de chaque établissement et, à l'initiative d'Yvan Lachaud, la remise par le Gouvernement d'un rapport au Parlement, avant le 31 décembre 2011, sur les dispositifs de lutte contre l'absentéisme scolaire et d'accompagnement parental. ■



► En savoir plus



+ Audition par la commission des finances de Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de M. Jean Picq, président de la 3ème chambre de la Cour des Comptes, sur le projet de loi de règlement pour 2009 et la politique de regroupement dans l'enseignement supérieur

Cette audition est une sorte de première, prenant pour modèle les réunions à la Chambre des communes avec le National Audit Office (NAO).



Valérie Pécresse a dressé le bilan de l'autonomie dans dix-huit universités et du plan de relance et Jean Picq a présenté l'enquête réalisée en 2009 sur les différents types de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur. Les débats ont porté sur les améliorations à apporter. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) doivent développer des projets plus ambitieux, fédérer plus de compétences, développer les sociétés d'accélération de transfert de technologie, améliorer leur gouvernance et renforcer leur pilotage stratégique par des contrats avec l'État. La mutualisation des formations et la coordination de la recherche doivent progresser, la signature commune des publications scientifiques, si importante pour les classements internationaux, doit s'imposer. ■

► En savoir plus

+ Mission d'information sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège

Cinq ans après l'adoption par le Parlement du « socle commun de connaissances et de compétences » au collège, une mission a été créée au sein de la commission des affaires culturelles afin d'en faire le bilan. En mettant l'accent sur les savoir-faire des élèves et la continuité des apprentissages entre le primaire et le secondaire, le socle commun devait permettre de créer un collège adapté aux classes hétérogènes. Les auditions réalisées par la mission – syndicats, historiens de l'éducation, sociologues, inspecteurs généraux, recteurs, etc. – ainsi que ses déplacements ont cependant montré que, jusqu'ici, le socle n'a pas reçu d'impulsion politique suffisamment forte pour que les établissements et les enseignants se l'approprient. Pour remédier à ce constat de carence, la mission formule dix-sept préconisations, qui portent notamment sur la pédagogie à mettre en œuvre face à l'hétérogénéité des classes, le service des enseignants (horaires, contenu du service, accompagnement personnalisé, tutorat...), la notation des élèves et les modalités d'attribution du brevet. ■



M. Jacques Gasparrin, rapporteur

► En savoir plus



RÉFORME DES RETRAITES : un débat approfondi à la hauteur des enjeux

Chantier majeur de l'année 2010, la réforme des retraites méritait des travaux préparatoires d'une ampleur exceptionnelle. Dès le mois de mars, la commission des affaires sociales entamait une série de 32 auditions pour préparer le débat : représentants d'associations, des syndicats, des caisses complémentaires, des régimes spéciaux, de la CNAV et des services de l'État ont ainsi pu apporter leur éclairage et leur point de vue. Parallèlement, la commission a étudié les réformes menées dans différents États européens, tandis que la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances s'intéressait aux conséquences de la réforme sur les femmes et aux mesures à mettre en œuvre pour réduire les inégalités existant entre les hommes et les femmes en matière de retraites. ■

+ Financement des retraites en Europe : quels enseignements ?

Une mission d'information sur le financement des retraites en Europe a été créée par la commission des affaires sociales en mai 2009 afin de contribuer à la réforme qui se préparait au niveau national. Ses auditions ont été centrées sur les modes de financement et les conditions d'attribution des prestations mais aussi la prise en compte de la pénibilité du travail, l'encouragement à l'emploi des seniors et la question des pensions de réversion. La mission s'est aussi déplacée en Finlande, pays qui expérimente des solutions innovantes sur ces différents points. Elle constate que si chaque pays connaît des spécificités, notamment démographiques, tous ont mené, parfois sur le très long terme, des réformes stratégiques pour l'avenir de leurs systèmes de retraite. ■

► En savoir plus



+ Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

L'année 2010 restera marquée par l'adoption de la loi réformant les retraites. Visant à rééquilibrer et pérenniser le système français de retraite par répartition, elle reporte progressivement l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans pour répondre à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom. Elle s'attache cependant à permettre à ceux ayant commencé à travailler jeunes ou qui ont été soumis à des travaux pénibles de continuer à partir à 60 ans ou plus tôt. Au cours d'un débat de près de 65 heures, parfois vif mais toujours riche, le rapporteur Denis Jacquat a échangé propositions et contre-propositions avec l'opposition, menée notamment par Marisol Touraine. Au terme de ce débat, l'Assemblée nationale a significativement enrichi le texte du Gouvernement, en particulier sur les thématiques de l'information des retraités, de la pénibilité, de l'égalité hommes-femmes et de l'épargne-retraite. ■

► En savoir plus



M. Denis Jacquat, rapporteur



Mme Marisol Touraine



La 1ère séance sur la réforme des retraites, le 7 septembre 2010



M. Arnaud Robinet, président-rapporteur de la mission sur le financement des retraites en Europe



+ La réforme des retraites et la réduction des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes

La Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, saisie du projet de loi portant réforme des retraites, a souligné le caractère indispensable de mesures correctrices des inégalités de pensions persistant entre les hommes et les femmes, en considérant que l'amélioration des durées d'assurance résultant de la plus grande insertion des femmes des jeunes générations dans le marché du travail ne suffira pas à résorber ces écarts de pension. Ses propositions ont notamment débouché sur la réécriture de l'article du projet de loi créant des sanctions à l'encontre des entreprises ne prenant pas de mesures de réduction des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes, qui avait été inséré dans ce projet en réponse à ces préoccupations. ■

► En savoir plus



Mme Huguette Bello



Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

SANTÉ PUBLIQUE : l'Assemblée vigilante

En matière de santé publique, l'Assemblée ne se contente pas de voter les crédits de l'assurance-maladie ou d'organiser les professions médicales et les établissements de santé. Elle s'attache aussi à contrôler, évaluer et anticiper : contrôler, sans complaisance, la campagne de vaccination de la grippe A afin de ne pas reproduire les erreurs qui ont été commises ; évaluer les objectifs de santé publique et leurs indicateurs afin de les perfectionner pour l'avenir ; anticiper les problèmes de santé, face à la mutation des virus et la multiplication des pandémies. C'est ainsi que l'Assemblée reste un acteur vigilant et clairvoyant. ■

► Contrôler

+ La campagne de vaccination contre la grippe A passée au crible par la commission d'enquête

Créée en février 2010, la commission d'enquête a été chargée de tirer les leçons de la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) afin de mieux affronter les futures pandémies. Cinquante-deux auditions ont conduit à établir un bilan insuffisant sur certains points. Le taux de vaccination a ainsi été faible au regard des moyens engagés et les négociations de commandes de vaccins se sont révélées délicates. La campagne, certes volontariste, a donné lieu à une application sur le terrain parfois trop rigide et a été boudée par la population en raison d'une communication inadaptée. Ce constat a conduit la commission d'enquête à formuler quarante-deux propositions. Réviser les procédures de négociation avec les fabricants de vaccins, conforter l'expertise, améliorer le pilotage opérationnel de la crise, renforcer le rôle des professionnels de santé, recourir au débat public, adapter la communication gouvernementale, restaurer la confiance dans la vaccination : telles sont pour la commission les clefs de la réussite pour l'avenir. ■

► En savoir plus



MM. Jean-Christophe Lagarde, président, et M. Jean-Pierre Door, rapporteur, remettent leur rapport au Président Bernard Accoyer



► Anticiper

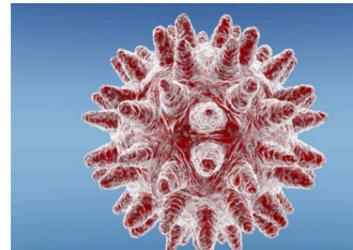
+ La mutation des virus et la gestion des pandémies

Durant un an, Jean-Pierre Door, député, et Marie-Christine Blandin, sénatrice, co-rapporteurs de l'étude de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur la mutation des virus et la gestion des pandémies, ont auditionné plus de 150 personnes en France et à l'étranger, auprès de l'Organisation mondiale de la santé et des agences de l'Union européenne ; ils ont également organisé deux auditions publiques sur le virus A(H1N1) et publié un rapport d'étape en février 2010.

Les conclusions qu'ils tirent de ces travaux portent sur plusieurs thèmes : la définition même du terme de « pandémie » ; la mise en œuvre des plans pandémie ; la collecte d'informations fiables permettant de mesurer la réalité d'une menace pandémique ; l'importance de la recherche sur les conditions d'émergence et de pathogénicité des virus, sur les modélisations en épidémiologie ainsi que sur les conséquences médicales et sociétales de l'apparition d'un virus dangereux ou très contagieux.

S'appuyant sur de nombreuses comparaisons internationales, ils proposent une nouvelle approche plus participative de la gestion et de la communication de crise. ■

► En savoir plus



M. Jean-Pierre Door, rapporteur

► Évaluer

+ L'audition, le 16 juin 2010, de Roger Salamon, président du Haut conseil de santé publique

La commission des affaires sociales a entendu Roger Salamon à l'occasion de la publication du rapport du Haut conseil sur l'évaluation des objectifs de la loi de santé publique de 2004 et sur les propositions de nouveaux objectifs dans la perspective d'une prochaine loi.

En réponse aux commissaires qui l'ont interrogé, Roger Salamon a estimé que la loi de 2004 a représenté un progrès considérable en créant à la fois des objectifs clairs, des indicateurs et une instance – le Haut conseil – chargée de les évaluer. Il a précisé que sur la centaine d'objectifs fixés par la loi, près de la moitié n'ont pu être évalués en raison soit de l'absence d'indicateur fiable, soit de l'impossibilité de les évaluer dans un horizon aussi court. Sur les 56 qui ont pu l'être, seuls 19 ont connu une tendance jugée défavorable, tel que la prise en charge du diabète, la vaccination contre la grippe saisonnière ou l'obésité chez l'adulte. Il a également insisté sur les inégalités sociales en matière de santé. ■

► En savoir plus



INSTITUTIONS ET ADMINISTRATION : moderniser le paysage institutionnel

La loi constitutionnelle de modernisation des institutions de 2008 visait principalement à renforcer le rôle du Parlement et à accorder aux citoyens des droits nouveaux. En 2010, l'Assemblée nationale en a précisé les modalités d'application. Elle s'est également intéressée aux autorités administratives indépendantes, préconisant des mesures tendant à leur rationalisation et à un meilleur encadrement de leurs pouvoirs. ■

+ Réforme des collectivités territoriales : la loi du 16 décembre 2010

Mettant en application certaines des conclusions du Comité Balladur pour la réforme des collectivités locales, cette loi renouvelle en profondeur l'architecture institutionnelle locale.

Elle institue ainsi le conseiller territorial, nouvel élu local, qui sera amené à remplacer les actuels conseillers généraux et régionaux à partir de 2014 en siégeant au sein de chacune de ces deux collectivités.

La loi développe et simplifie l'intercommunalité, afin de parvenir en 2014 à une couverture de l'ensemble du territoire par des structures intercommunales disposant de moyens fiscaux propres. Un nouveau dispositif de fusion de communes simplifiera le dispositif en vigueur depuis 1971. Nouvelle structure, la « métropole » permettra aux plus grandes agglomérations de se doter de compétences accrues pour soutenir la compétition avec leurs homologues européennes ou internationales.

À l'initiative de son rapporteur Dominique Perben, la commission des lois a adopté des dispositions clarifiant et simplifiant les compétences des collectivités territoriales : ainsi, les départements et les régions ne pourront exercer que les compétences que la loi leur confie expressément ou celles qu'elles n'a pas confiées à un autre niveau de collectivité. Par ailleurs, des dispositions encadrant et rendant plus transparents les cofinancements entre collectivités permettront au citoyen de mieux comprendre et évaluer l'action locale. ■

► En savoir plus



M. Philippe Vigier, rapporteur pour avis



M. Dominique Perben, rapporteur



M. Jérôme Bignon, rapporteur pour avis

+ Loi organique et loi ordinaire du 23 juillet 2010 relatives à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (nominations du Président de la République soumises à l'avis préalable du Parlement)

Le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, qui soumet les nominations à certains emplois ou fonctions par le Président de la République à un avis préalable des commissions permanentes compétentes des deux assemblées, appelait l'adoption d'une loi organique pour établir la liste des emplois ou fonctions auxquels doit s'appliquer cette procédure, ainsi que l'adoption d'une loi ordinaire pour désigner les commissions compétentes.

La liste initiale, qui comptait 41 emplois ou fonctions, a été complétée lors de la discussion parlementaire. L'Assemblée nationale a fait usage du dernier mot pour interdire les délégations de vote dans le cadre de cette procédure d'avis. Par ailleurs, le principe d'une audition publique préalable au vote a été introduit, de même que l'obligation pour les commissions des deux assemblées de dépouiller le scrutin au même moment. ■

► En savoir plus



M. Charles de La Verpillière, rapporteur

+ La loi organique du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental

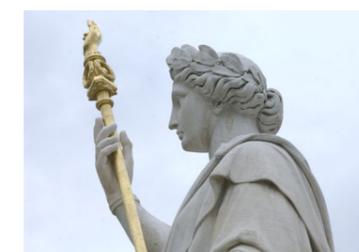
La révision constitutionnelle de juillet 2008 a élargi la compétence du Conseil économique et social aux questions environnementales, le transformant en « Conseil économique, social et environnemental » (CESE), et a ouvert sa saisine aux citoyens, par voie de pétition, et au Parlement. Il revenait au législateur d'actualiser sa composition, de préciser les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux modes de saisine et de moderniser son fonctionnement.

C'est l'objet de la loi organique du 28 juin 2010 qui a réservé trente-trois sièges de membre du CESE aux acteurs environnementaux et fixé à 500 000 le nombre de signatures pour déposer une pétition. La discussion parlementaire a enrichi le projet du Gouvernement en consacrant la création de délégations permanentes, en encadrant davantage la nomination de personnalités associées, en créant une procédure de consultation simplifiée et en prévoyant la mention, dans les études d'impact jointes aux projets de loi, des suites données aux avis du CESE. ■

► En savoir plus



M. Éric Diard, rapporteur



+ Les autorités administratives indépendantes : pour une indépendance sous la garantie du Parlement

Depuis la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en 1978, les autorités administratives indépendantes (AAI) sont apparues progressivement en France, avec un rythme qui s'accélère (plus de 40 dénombrées à ce jour). Le rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques dresse un bilan sans complaisance et établit des propositions ambitieuses. Il constate que si les AAI constituent maintenant une catégorie juridiquement reconnue, elles présentent un positionnement parfois controversé vis-à-vis des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et montrent une très grande hétérogénéité. Les conditions de leur indépendance sont très inégalement respectées : composition, moyens budgétaires et humains, autonomie de gestion. Le dispositif de mesure de la performance des AAI est en général insuffisant. Surtout, le Parlement n'a pas jusqu'à présent assumé pleinement son rôle de contrôle, nécessaire pour garantir leur légitimité.

Le rapport présente des propositions concrètes, qui visent notamment à mieux encadrer les pouvoirs des AAI, que ce soit dans l'élaboration de lignes directrices ou dans leur pouvoir réglementaire ou de sanction. Un effort de rationalisation apparaît par ailleurs nécessaire, passant notamment par des regroupements, voire des suppressions.

Plus généralement, le rapport se prononce pour un rapprochement des AAI et du Parlement, dans une « boucle de contrôle en amont et en aval », allant du processus de désignation à la remise des comptes. ■

► En savoir plus



MM. Christian Vanneste et René Dosière, rapporteurs

JUSTICE : renforcer le droit et la protection des citoyens

Protéger les citoyens, surtout les plus vulnérables, tout en garantissant les libertés publiques, adapter le droit aux nouvelles formes de délinquance, améliorer la prise en charge et la protection des victimes, telles sont quelques-unes des principales préoccupations du législateur en matière de justice en 2010. Les députés se sont ainsi penchés sur des infractions touchant plus spécifiquement les femmes, les enfants et les personnes dépositaires d'une mission de service public, ont créé de nouvelles incriminations et ont souhaité agir contre les risques de récidive criminelle. ■



Mme Delphine Batho

+ Loi du 2 mars 2010 renforçant la lutte contre les violences des groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public

Face à la multiplication des actes de violences, souvent d'une particulière gravité, commis par des « bandes », la loi du 2 mars 2010, issue d'une proposition de loi de Christian Estrosi, vise en premier lieu à agir préventivement contre ce type de violences par la création d'une incrimination nouvelle de participation, en connaissance de cause, à un groupement qui poursuit le but de commettre des violences volontaires contre les personnes ou des dégradations de biens.

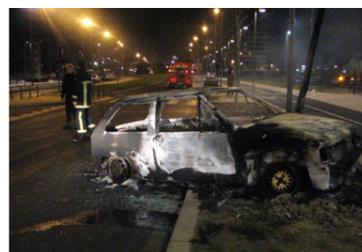
Cette loi vise en second lieu à assurer la sanctuarisation des établissements scolaires et mieux protéger les personnels contre les violences : est créé le délit d'intrusion dans un établissement d'enseignement scolaire, dont les peines sont aggravées si l'auteur est armé ou si le délit est commis en réunion. Est en outre expressément prévue l'aggravation des peines en cas d'infractions commises, en raison de leurs fonctions, à l'encontre des enseignants, des personnels des établissements scolaires ou de leurs proches. La loi crée également une nouvelle circonstance aggravante punissant le fait de commettre un certain nombre d'infractions – violences volontaires, vols et extorsions, notamment – en dissimulant volontairement tout ou partie de son visage.

La proposition de loi initiale a été sensiblement enrichie au cours de la navette parlementaire : à l'initiative du rapporteur Éric Ciotti, l'introduction d'une arme dans un établissement scolaire est désormais expressément punie par le code pénal. Par amendement de Philippe Goujon, les agents de surveillance ou de gardiennage employés par les exploitants d'immeubles collectifs sont autorisés à porter une arme de sixième catégorie dans l'exercice de leurs missions. À l'initiative de Dominique Raimbourg et de Delphine Batho, l'ordonnance de 1945 précise désormais que les sanctions éducatives prononcées à l'encontre des mineurs doivent être exécutées dans un délai ne pouvant excéder trois mois à compter du jugement. ■

► En savoir plus



M. Christian Estrosi, rapporteur, remplacé après sa nomination au Gouvernement, par M. Eric Ciotti



M. Eric Ciotti, rapporteur



+ Loi du 8 février 2010 tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux

La loi du 8 février 2010 est issue d'une proposition de loi de Marie-Louise Fort, déposée à l'issue d'une mission de réflexion conduite dans le cadre de son groupe parlementaire.

La loi s'articule autour de trois axes : identifier l'inceste en tant que tel au sein du code pénal, mieux prévenir la survenance de l'inceste et mieux accompagner les victimes. L'inceste est désormais une « surqualification » pénale qui se superpose à la qualification de crime ou de délit sexuel, permettant que ceux commis avant l'entrée en vigueur de la loi puissent être qualifiés d'inceste.

Sur l'initiative de la rapporteure, Marie-Louise Fort, un administrateur ad hoc sera plus systématiquement désigné en cas de poursuites pour inceste. Afin de mieux prévenir l'inceste, la loi précise, sur l'initiative de la rapporteure, que les écoles, les collèges et les lycées assument une mission d'information sur les violences et qu'une séance annuelle d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée est orientée sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel. ■

► En savoir plus

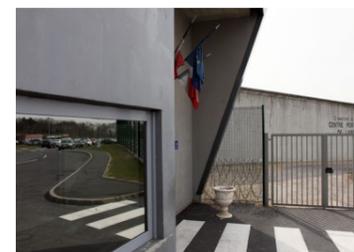


Mme Marie-Louise Fort, rapporteure

+ Visite du centre pénitentiaire rénové de Liancourt (Oise) par la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Différentes instances du Conseil de l'Europe ont joué un rôle éminent en matière de respect des droits de l'homme dans les lieux de privation de liberté.

C'est en particulier le cas de la Cour européenne des droits de l'homme et du comité de prévention de la torture (CPT), qui a notamment établi les règles pénitentiaires européennes et qui procède à de nombreuses visites de lieux de détention. C'est dans cette perspective que la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a procédé, le 7 juillet 2010, à la visite du centre pénitentiaire rénové de Liancourt dans l'Oise. Elle a constaté que d'importants progrès avaient été accomplis, tout en relevant la nécessité d'améliorer l'accueil des enfants de détenus. ■



+Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

Cette loi a pour origine une proposition de loi de Danielle Bousquet et Guy Geoffroy qui fait suite à la mission d'information créée, sur proposition du Président de l'Assemblée nationale, par la Conférence des Présidents le 2 décembre 2008. Cette mission avait pour objectif d'appréhender les violences faites aux femmes sous toutes leurs formes ainsi que leurs incidences sur les enfants et de renforcer la pertinence et l'efficacité de la réponse civile et pénale apportée aux victimes, en garantissant leur accès au droit.

Les travaux de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi ont permis la création d'une ordonnance de protection des victimes, la sanction du délit de violences psychologiques au sein du couple et une meilleure prise en compte des femmes étrangères victimes de violences. Le recours à la médiation pénale a été encadré et, à l'initiative du gouvernement, un dispositif expérimental de téléprotection des victimes a été créé.

Ce texte a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale comme au Sénat, dans le souci partagé de trouver des solutions concrètes aux difficultés souvent insurmontables que vivent les femmes victimes de violences. ■



Mme Danielle Bousquet,
présidente, et M. Guy Geoffroy,
rapporteur



► En savoir plus

+Loi du 10 mars 2010 tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale

La loi du 10 mars 2010 complète la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, pour tenir compte de la censure partielle et des réserves formulées par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 21 février 2008.

Elle vise également à renforcer les mesures de sûreté dont peuvent faire l'objet les auteurs d'infractions sexuelles. Est ainsi créé un répertoire des données à caractère personnel collectées dans le cadre des procédures judiciaires, afin d'améliorer l'évaluation de la dangerosité de personnes poursuivies ou condamnées. En outre, le médecin traitant a désormais l'obligation de signaler le refus ou l'interruption, contre son avis, d'un traitement anti-libido ; la personne qui refuse ou interrompt ce traitement s'expose à l'interruption de l'aménagement de peine dont elle aurait bénéficié. Enfin, la loi renforce l'efficacité de l'interdiction de paraître en certains lieux ou de rencontrer la victime, en créant une retenue de 24 heures en cas de violation de cette interdiction et en prévoyant que l'identité des personnes condamnées à une peine égale ou supérieure à trois ans est transmise aux services de police lors de leur libération. ■

► En savoir plus



CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : les députés restent mobilisés

La détermination des députés à lutter contre la crise économique et financière n'a pas fléchi en 2010. Leur action s'est orientée autour de quatre axes : évaluer les effets des mesures adoptées en 2009, comprendre les mécanismes ayant abouti à la crise, poursuivre la mobilisation pour en affaiblir les effets et prévenir le risque d'une nouvelle crise en agissant en particulier sur la réglementation, la responsabilisation des différents acteurs des marchés et le renforcement des contrôles. ■



M. Jérôme Cahuzac, rapporteur

+ Premier bilan du plan de relance

Annoncé par le Président de la République en décembre 2008, voté par le Parlement quelques semaines plus tard, le plan de relance de l'économie rassemblait des mesures tournées vers l'investissement, l'emploi et le soutien au pouvoir d'achat. Renforcé en cours d'année 2009, avec un prolongement jusqu'à la fin 2010, ce plan avait l'ambition de contrer les effets de la crise financière mondiale sur l'économie française.

La commission des finances a considéré qu'à la veille de l'examen du projet de budget pour 2011, le moment était venu de disposer d'un bilan de ces mesures et d'engager un débat sur leur efficacité. Le rapport précis et complet élaboré à sa demande par la Cour des comptes, sur lequel son Premier président Didier Migaud a été entendu par la commission le 14 septembre 2010, y contribue utilement. Il met en lumière la rapidité des mesures et leur pertinence a priori. Il souligne toutefois les difficultés de suivi de la dépense, liées à la complexité de certains mécanismes, aux faiblesses des indicateurs de performance et aux lacunes de l'information budgétaire du Parlement. ■



► En savoir plus

+ Commission d'enquête sur la spéculation : faire gagner la croissance et l'emploi plutôt que les joueurs

Créée à l'occasion de la crise grecque du printemps 2010, la commission d'enquête avait pour objet d'enquêter sur les mécanismes de spéculation affectant le fonctionnement des économies.

Elle a considéré que la spéculation est utile, sous réserve d'un fonctionnement correct des marchés. Or, la logique de ceux-ci n'aboutit pas nécessairement à l'autorégulation. Démultipliée par une surabondance de liquidités, la spéculation peut avoir des effets néfastes à la faveur de dysfonctionnements affectant acteurs, outils, marchés et mécanismes de régulation. Il faut donc poursuivre, à tous les échelons – G20, Union européenne, États – l'action entreprise dès 2008 : favoriser la transparence sur tous les marchés, réglementer, notamment le trading algorithmique, responsabiliser les acteurs du système financier et améliorer le contrôle.

Adoptées à l'unanimité, les propositions de la commission constituent une contribution parlementaire d'importance pour la présidence française du G20 et les négociations européennes. ■

► En savoir plus



M. Henri Emmanuelli, Président



M. Sébastien Huyghe, rapporteur



+ Loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière

La crise bancaire et financière, ses multiples soubresauts comme ses conséquences économiques et sociales, préoccupent nos concitoyens et suscitent chez eux des attentes. Dans ce contexte, la loi du 22 octobre 2010 traduit, au premier chef, la volonté des pouvoirs publics d'adapter les outils nationaux de régulation. Un second volet prolonge la mobilisation en faveur du financement de l'économie afin de contenir les conséquences de cette crise. S'il comptait seulement 24 articles à l'origine, le texte a été enrichi à l'Assemblée nationale sur de très nombreux points. Les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont été étendus aux dérivés, tandis que la ratification de l'ordonnance créant l'Autorité de contrôle prudentiel a été complétée par une modernisation des procédures et un rehaussement du montant des sanctions. Un régime de responsabilité spécifique des agences de notation a également été créé. Enfin, la transparence des sous-jacents des obligations sécurisées a été imposée. ■

► En savoir plus



M. Jérôme Chartier, rapporteur

+ Mission d'information sur les nouvelles régulations de l'économie

Dix ans seulement après la crise qui a ébranlé les économies asiatiques, l'économie mondiale a dû faire face à une violente et profonde récession. Parce qu'elle ne pouvait rester à l'écart des réflexions en cours sur la plus grave crise financière depuis la Grande dépression de 1929, la commission des lois a décidé, le 16 décembre 2008, de créer une mission d'information sur les nouvelles régulations de l'économie, composée de dix membres.

Après avoir remis, le 7 juillet 2009, son premier rapport sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des opérateurs de marché, la mission a souhaité poursuivre ses travaux en se consacrant aux lacunes de la réglementation bancaire et financière à l'origine de la crise. Le rapport de la mission s'attache à comprendre les mécanismes de la crise et propose des réformes à mettre en œuvre afin de prévenir toute nouvelle crise d'une ampleur comparable. ■

► En savoir plus

+ Auditions de Jacques Attali, président de la commission pour la libération de la croissance française

Lors de son audition du 19 mai 2010 devant la commission des affaires économiques sur le bilan d'application des propositions formulées dans le premier rapport de la commission pour la libération de la croissance française, Jacques Attali a indiqué que 60 % des propositions de ce rapport avaient été totalement ou partiellement mises en œuvre, soit un pourcentage appréciable. Mais le bilan est contrasté : satisfaisant en matière d'innovation, de concurrence, d'entreprise et d'enseignement supérieur ; décevant pour l'emploi, l'enseignement primaire, le logement, la santé et plus encore la gouvernance publique. Lors de sa seconde audition le 19 octobre 2010, intervenue après la publication du deuxième rapport, devant la même commission et la commission des affaires européennes, Jacques Attali a souligné que ce document propose d'allumer très rapidement quatre moteurs de la croissance : l'investissement durable, l'école, l'emploi et, en premier lieu, le désendettement, qui implique sur les trois prochaines années 50 milliards d'économies budgétaires et 25 milliards de mesures fiscales. ■

► En savoir plus

► En savoir plus



ÉCONOMIE : doter la France d'outils performants

En matière économique, la tâche du législateur est complexe tant les exigences à concilier sont nombreuses : règles européennes, réalités des marchés mondiaux, protection des consommateurs, objectifs de développement durable, souci de simplifier les contraintes administratives tout en encadrant mieux les différents acteurs de l'économie... C'est dans ce cadre contraignant que les députés se sont notamment penchés en 2010 sur l'agriculture et la pêche, sur le soutien au financement des entreprises et sur le dispositif du crédit d'impôt recherche. ■

+ Loi du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

La loi EIRL est l'aboutissement d'une longue réflexion sur l'opportunité d'abandonner le principe juridique d'unicité du patrimoine. Elle s'inscrit dans le prolongement du rapport demandé par le Gouvernement en 2008 à Xavier de Roux sur la création d'un patrimoine d'affectation.

La création d'une société reste en effet trop compliquée pour beaucoup d'entrepreneurs. Avec la loi EIRL, les entrepreneurs peuvent constituer un patrimoine affecté à leur activité professionnelle et éviter d'être responsables sur leur patrimoine personnel de leurs créances professionnelles. Leur régime fiscal est aligné sur celui de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

Les débats ont conduit, notamment, à préciser le statut fiscal de l'EIRL, les modalités de cession et de transmission du patrimoine affecté et l'effet de sa constitution sur les créances antérieures. Des dispositions complémentaires ont été adoptées sur la création d'entreprise par les mineurs et le développement des cautions mutuelles. ■



Mme Laure de La Raudière,
rapporteure

► En savoir plus



M. Michel Raison,
rapporteur

+ Loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche

Cette loi, qui définit pour la première fois la politique publique de l'alimentation, vise à renforcer la compétitivité de l'agriculture française et à stabiliser le revenu des exploitants par la conclusion de contrats écrits entre producteurs et acheteurs, par une plus grande transparence dans la répartition de la valeur ajoutée ou encore par une meilleure couverture des risques. L'inscription de l'agriculture dans une démarche de développement durable est renforcée, ainsi que la protection des terres agricoles. Un nouvel élan est donné à la production forestière et l'organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture est modernisée. Lors des débats, l'existence de distorsions de concurrence avec nos voisins, dues notamment à la somme des contraintes réglementaires et administratives que supportent les agriculteurs français, a été soulignée ; à l'initiative du rapporteur, une étude chiffrée sur ce sujet, comportant des propositions concrètes d'allègement des contraintes, a été demandée au Gouvernement et plusieurs amendements de simplification du dispositif relatif au secteur de l'élevage ont été adoptés. ■



► En savoir plus



M. Serge Letchimy

+ Table ronde du 25 mars 2010 sur l'efficacité des mesures de soutien au financement des entreprises

À la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers au mois de septembre 2008, plusieurs mesures de financement de l'économie française ont été immédiatement prises, l'État devenant ainsi le principal garant du refinancement des banques. La commission des affaires économiques a souhaité établir un bilan de ces mesures en réunissant le 25 mars 2010 diverses personnalités du monde bancaire et des entreprises.

Après avoir constaté une hausse de l'encours bancaire de 2,7 % en 2009 (niveau resté en deçà de l'objectif affiché en raison d'une croissance plus faible que prévue), les principales banques françaises se sont engagées, en mars 2010, à mettre à la disposition des moyennes, petites et très petites entreprises (TPE/PME) au cours de l'année 2010 un volume de crédits d'environ 96 milliards d'euros.

L'ensemble des acteurs a salué le dialogue constructif qui s'est noué au fil du temps avec la Fédération bancaire française ainsi que l'action extrêmement utile d'Oséo pour les entreprises, la Médiation du crédit ayant également joué un rôle essentiel dans le financement de l'économie. Les banques ont indiqué qu'elles respecteraient leurs engagements tout en soulignant la menace que faisaient peser sur le financement de l'économie diverses mesures appelées à être décidées par les représentants des banques centrales des pays membres du Comité de Bâle dans le cadre des accords dits de « Bâle III ». ■



► En savoir plus



M. Jean-Pierre Gorges,
rapporteur



+ Le crédit d'impôt recherche : comment allier efficacité et légitimité de la dépense fiscale ?

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été réformé en 2007 afin d'accroître l'effort de recherche et développement des entreprises et de renforcer l'attractivité du territoire français. Il est devenu la première dépense fiscale du budget en 2009, avec 5,8 milliards d'euros après effet du plan de relance.

La mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances a constaté que son économie générale donnait satisfaction à l'ensemble des acteurs, mais qu'il convenait de mettre fin à deux dysfonctionnements : la surévaluation des dépenses de fonctionnement éligibles et l'existence de pratiques d'optimisation fiscale injustifiées. Ces propositions permettraient d'économiser jusqu'à 1,2 milliard d'euros sans remettre en cause l'architecture du système. La MEC a aussi proposé de mieux sécuriser le CIR pour les entreprises et d'en améliorer le contrôle et l'évaluation. ■



M. Pierre Lasbordes,
rapporteur

► En savoir plus

MODERNISER ET RENFORCER LES SERVICES PUBLICS

Se moderniser sans affaiblir ses missions d'intérêt général : tel est le défi lancé aux services publics. En 2010, l'Assemblée s'est particulièrement intéressée à La Poste, dont elle a conforté le caractère intégralement public, à l'hôpital - sur la base de l'étude d'un cas précis de gestion d'un établissement de santé - et au service public de l'électricité, en étudiant plus particulièrement le problème de la production d'énergie photovoltaïque. ■



+ La loi du 9 février 2010 sur La Poste et les activités postales

La loi relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales transforme La Poste en société anonyme à capitaux 100 % publics tout en pérennisant les missions d'intérêt général qui lui sont confiées et le statut des personnels. Elle transpose en outre en droit français la directive postale de 2008, qui prévoit notamment l'ouverture totale à la concurrence du marché postal au 1er janvier 2011.

Les débats à l'Assemblée ont permis d'apporter des garanties d'une part sur le caractère intégralement public de La Poste, son capital ne pouvant être détenu que par l'État, actionnaire majoritaire, le personnel et des personnes morales de droit public et d'autre part sur la mission d'aménagement du territoire qui lui est confiée, avec la « sanctuarisation » des 17 000 points de contact existants. Ils ont aussi permis d'insister sur la qualité et l'étendue des services fournis aux usagers. ■

► En savoir plus



M. Jean Proriol, rapporteur

+ Que faire pour améliorer la gestion des hôpitaux ?

La mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale s'est penchée sur le fonctionnement et l'organisation des hôpitaux publics dans le cadre de la tarification à l'activité et la perspective d'un retour à l'équilibre financier en 2012. L'étude du cas jugé préoccupant du Centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et trente-neuf auditions et tables rondes ont permis de dresser le constat de performances contrastées et de l'existence de marges de progression encore substantielles dans la gestion des hôpitaux. La mission formule quarante-six propositions pour améliorer le pilotage des hôpitaux publics, poursuivre leur réorganisation et l'évolution de leurs activités, renforcer la performance de leurs outils comptables et informatiques, rendre plus efficaces leurs achats et la gestion de leur patrimoine, clarifier leur financement et améliorer leurs rapports avec les usagers ainsi que la gestion de leur personnel. ■

► En savoir plus



M. Jean Mallot, rapporteur

+ La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME)

La loi « NOME » répond d'une part aux obligations européennes sur l'ouverture du marché et, d'autre part, aux enjeux de sécurité d'approvisionnement et de réduction des consommations. Elle résulte des travaux d'une commission composée d'élus (dont Jean-Claude Lenoir et François Brottes) et d'experts, présidée par Paul Champsaur. Elle reprend des propositions du groupe de travail sur la maîtrise de la pointe, animé par Serge Poignant et Bruno Sido.

En application de cette loi, chaque fournisseur pourra désormais acquérir auprès d'EDF, sous contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), de l'électricité nucléaire à prix coûtant. La loi pérennise les tarifs réglementés pour les petits clients et prévoit leur extinction pour les gros clients.

Les débats ont abouti à préciser le prix de l'accès à l'électricité produite par le parc nucléaire historique, à transposer une directive sur la taxation de l'énergie, à rénover le fonctionnement de la CRE et à assurer un meilleur partage des coûts de raccordement des ENR (énergies nouvelles et renouvelables) au réseau. ■

► En savoir plus



+ Production d'électricité photovoltaïque : dix propositions pour sortir de l'impasse

Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, le rachat de l'électricité d'origine renouvelable est compensé aux fournisseurs par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par les consommateurs.

Or, cette charge de service public s'est brutalement aggravée en raison d'une « bulle » de la production photovoltaïque, liée aux tarifs d'achat très élevés, cumulables avec divers avantages fiscaux très incitatifs. Cette « bulle », qui a fait exploser les dépenses fiscales de l'État, aurait dû, d'après la loi, impliquer une hausse du tarif de la CSPE. Pourtant, ce tarif n'a pas été modifié. Les fournisseurs d'électricité supportent de ce fait un coût qui pourrait devenir insoutenable.

Les rapporteurs de la commission des finances avancent dix propositions afin de sauver le service public de l'électricité et de mettre fin aux dérives du soutien à la production d'électricité photovoltaïque et à ses conséquences budgétaires et industrielles. ■

► En savoir plus



MM. Jean-Claude Lenoir, rapporteur et Serge Poignant



M. François Brottes



M. Michel Diefenbacher, rapporteur



M. Jean Launay, rapporteur

ENVIRONNEMENT : l'Assemblée toujours active

L'intervention des députés dans le domaine environnemental en 2010 a poursuivi trois objectifs : réformer, contrôler et prévenir. Réformer car la loi du 3 août 2009, couramment appelée « Grenelle I », nécessitait une seconde intervention législative pour mettre en application les objectifs adoptés après un large débat national. Contrôler car, dans un domaine aussi évolutif que la protection de l'environnement, il est absolument nécessaire d'étudier et d'évaluer les réformes entreprises et les choix effectués, tels le régime des quotas de carbone et l'énergie éolienne. Enfin, prévenir, en tirant les leçons des crises passées comme celle de l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll en avril 2010. ■

► Réformer



M. Serge Grouard, rapporteur

+ La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010

Cette loi, couramment appelée « Grenelle II », fait suite à la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement et a pour ambition de traduire les objectifs arrêtés en matière d'environnement en mesures concrètes. Les travaux parlementaires, qui se sont déroulés durant près d'une année, ont abordé de multiples thèmes : bâtiments et urbanisme ; transports ; énergie ; agriculture et biodiversité ; risques ; santé, déchets et gouvernance. De très nombreux députés ont pris part aux débats tant à la commission du développement durable, compétente au fond, qu'à la commission des affaires économiques qui s'était saisie pour avis sur des thématiques relevant de sa compétence. ■



M. Michel Piron, rapporteur pour avis



M. Bertrand Pancher, rapporteur



► En savoir plus

► Contrôler

+ Quotas de carbone : la commission du développement durable dresse un bilan positif

Le régime des quotas de droits à polluer n'entre pas dans la culture européenne. Il pèse sur lui un soupçon mêlé d'immoralité et d'inefficacité. L'action publique appellerait plus instinctivement la réglementation ou la taxation d'une pollution néfaste à la vie de la collectivité. Or le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SCEQE) donne satisfaction, comme le constate la mission d'information de la commission du développement durable. Par une démarche consensuelle associant États et industriels, il a permis de plafonner les rejets de carbone européen. Ils sont désormais réduits chaque année : l'Europe respectera ses engagements de Kyoto ; elle ira même plus loin. Le dispositif peut toutefois, selon la mission d'information, être amélioré dans sa régulation par un contrôle sur les émissions diffuses et par un mécanisme d'ajustement aux frontières. Cependant, la seule Europe ne parviendra pas à sauver la planète si l'Amérique et l'Asie n'assument pas également leurs responsabilités. ■

► En savoir plus



M. François-Michel Gonnot, rapporteur



+ Le point sur l'énergie éolienne

La France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique française à 23 % en 2020. Les commissions des affaires économiques et du développement durable ont souhaité étudier les perspectives de cette source d'énergie dans le cadre d'une mission d'information commune. Dans son rapport du 2 avril 2010, la mission a adopté des propositions et recommandations qui ont été traduites par voie d'amendements dans la loi portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II »). Cette loi modifie sensiblement le cadre juridique des activités éoliennes (schémas régionaux éoliens, notion d'unité de production, distance minimale entre une installation et les habitations, régime des installations classées au titre d'un classement adapté et règles de démantèlement des installations). ■



M. Franck Reynier, rapporteur

► En savoir plus

► Prévenir



+ Les leçons à tirer de l'éruption du volcan Eyjafjöll

L'éruption du volcan Eyjafjöll a entraîné une interruption sans précédent du trafic aérien, coupant l'Europe du reste du monde pendant près d'une semaine. Pour tâcher de tirer les leçons de cet événement, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) a rassemblé les différentes parties concernées - scientifiques, régulateur du transport aérien, professionnels du transport aérien et personnalités qualifiées - autour de deux tables rondes.

La première a permis de dresser le bilan de ce qui s'est passé, les différents acteurs ayant exposé les conditions dans lesquelles ils ont analysé le risque. La seconde a examiné les moyens qui permettraient d'améliorer la gestion des suites d'éruptions de ce type, qui se produiront tôt ou tard. Celle-ci appelle une meilleure évaluation du risque ainsi que des mesures de prévention mieux maîtrisées et coordonnées, particulièrement à l'échelle européenne. ■

► En savoir plus

+ La France est-elle préparée à un tremblement de terre ?

Le tremblement de terre à Haïti le 12 janvier 2010 a une nouvelle fois démontré les conséquences catastrophiques de l'absence de mesures de prévention et de gestion de crise en cas de séisme. A contrario, le bilan relativement modeste du tremblement de terre au Chili le 20 février 2010, comparé à sa magnitude (8,8 sur l'échelle de Richter), a prouvé le succès des mesures préventives pour réduire l'impact de telles catastrophes.

Alors que le plan séisme lancé en 2005 par la France s'achève en 2010 et qu'un dispositif d'alerte aux tsunamis se met lentement en place en Méditerranée, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) a réuni le 7 juillet 2010 les meilleurs spécialistes français de géophysique et de sismologie, des responsables de la prévention des risques et des représentants d'associations. Ce colloque a permis d'analyser le degré de préparation de la France face à un tremblement de terre, associé le cas échéant à un tsunami, notamment à travers l'étude concrète de deux scénarios visant respectivement les Alpes maritimes et les Antilles. ■

► En savoir plus



UNION EUROPÉENNE : renforcer toutes les coopérations

La commission des affaires européennes suit l'ensemble des travaux et des débats des institutions de l'Union. Parmi ces derniers, on retiendra en 2010 plus spécialement la politique économique avec la question de l'émergence d'un Gouvernement économique européen et la politique étrangère commune, avec la création du Service européen d'action extérieure. Dans ces deux domaines régaliens, l'évolution est en marche mais des efforts restent à accomplir selon les députés. Sur les autres politiques de l'Union, la commission des affaires européennes s'est particulièrement attachée cette année à développer des échanges avec d'autres parlements : avec les membres français du Parlement européen, elle s'est penchée sur l'avenir de la politique agricole commune ; avec les membres de la commission Marché intérieur du parlement européen, elle a débattu des droits des consommateurs tandis qu'avec ses homologues allemands et polonais, elle a examiné les grands sujets d'actualité européenne. Dans son action, elle souligne toujours l'importance du contrôle des parlements nationaux ; l'audition conjointe du ministre allemand des affaires européennes et du secrétaire d'Etat français aux affaires européennes en est une belle illustration. ■

+Vers un Gouvernement économique européen ?

Dans son rapport, la commission des affaires européennes constate que la réflexion collective sur la mise en place d'un gouvernement économique européen est loin d'être achevée mais que l'Europe est sur la bonne voie. La présentation au Conseil européen du rapport final du groupe de travail présidé par M. Van Rompuy et des propositions législatives de la Commission européenne constituent une étape importante. C'est bien d'un « gouvernement économique », c'est-à-dire d'un projet politique d'envergure, crédible, et lisible pour les citoyens, que l'Union européenne doit se doter. Les acquis (Fonds européen de stabilité financière, stratégie Europe 2020, semestre européen) sont encourageants, mais comportent des incertitudes qu'il faut rapidement résoudre. Les lacunes dans le nouveau système sont autant de chantiers à ouvrir. ■

► En savoir plus



M. Michel Herbillon, rapporteur



M. Christophe Caresche, rapporteur

+Service européen d'action extérieure : quelles sont les conditions de sa réussite ?

Le rapport de la commission des affaires européennes montre les forces et les faiblesses du projet de service européen d'action extérieure par rapport à l'ambition du traité de Lisbonne, qui était de développer les instruments d'une politique étrangère commune, pour que l'Europe devienne un acteur mondial de premier rang dans le nouveau monde multipolaire. Il appelle à geler les controverses institutionnelles entre fédéralistes et intergouvernementalistes, de telle manière que la Haute représentante, Vice-présidente de la Commission, puisse exercer la plénitude des pouvoirs prévus par le traité. Il critique la réduction du périmètre du service, demande un renforcement de la coordination de l'action extérieure au sein de la Commission et propose aux États membres de s'engager dans un processus de convergence de leurs politiques étrangères et de sécurité. Enfin, il appelle à organiser un contrôle parlementaire global et cohérent et propose d'instaurer un rendez-vous annuel de toutes les institutions avec les citoyens européens sur l'avenir de l'Union européenne. ■

► En savoir plus



M. Yves Bur, rapporteur

+Avenir de la Politique agricole commune : Réunion du 3 novembre 2010 des commissions des affaires européennes et des affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat avec les membres français du Parlement européen



La politique agricole commune est à la veille d'une réforme profonde, dans la perspective des négociations sur le cadre financier pour 2014-2020. Cette réunion conjointe a été l'occasion pour les parlementaires européens – à présent colégislateurs en matière agricole – d'échanger avec les députés et les sénateurs sur les grandes orientations de cette réforme, en vue de propositions législatives qui seront présentées par la Commission européenne en juin 2011.

Les parlementaires européens français ont indiqué qu'un relatif consensus existe au sein du Parlement pour une politique agricole commune forte. Trois enjeux majeurs ont été évoqués lors du débat : les mécanismes à inventer pour la régulation, la compensation des handicaps, territoriaux et de cultures et la légitimité et les conditions d'attribution de la rémunération des exploitants. ■

► En savoir plus



+Droits des consommateurs : Réunion conjointe, en visioconférence, le 26 janvier 2010, de la commission des affaires européennes avec la commission Marché intérieur du Parlement européen sur la proposition de directive relative aux droits des consommateurs

C'est la première fois en Europe qu'une telle réunion était organisée en visioconférence entre une commission du Parlement européen et une commission parlementaire nationale. L'expérience, qui s'est déroulée sur une heure environ, avec interprétation simultanée, a été considérée comme très concluante par tous les participants.

La discussion s'est engagée sur les conclusions adoptées précédemment à ce sujet par la commission des affaires européennes. Elle a permis de mettre en lumière les points de convergence avec les parlementaires européens, parmi lesquels la nécessité d'une modification en profondeur de la proposition initiale de la Commission pour une meilleure protection du consommateur et une plus grande sécurité juridique. Les points sur lesquels l'Assemblée nationale souhaite des amendements ont également été évoqués, notamment pour maintenir la garantie des vices cachés (comme l'interdiction de tout paiement pendant le délai de rétractation en cas d'achat par démarchage à domicile). ■

► En savoir plus



+Réunions du Triangle de Weimar du 17 novembre 2010 réunissant, autour de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, une délégation de parlementaires des commissions des affaires européennes du Bundestag allemand, du Sénat et du Sejm polonais ainsi que, pour la première fois, du Sénat français



La réunion semestrielle du Triangle de Weimar a fait apparaître convergences et divergences franco-germano-polonaises sur l'actualité européenne.

Sur le gouvernement économique, les délégations se sont dites favorables à une coordination accrue des politiques économiques, le président de la commission des affaires européennes du Bundestag soulignant qu'une stratégie de croissance devait accompagner les disciplines renforcées, et ont souhaité que les parlements soient étroitement associés à la coordination budgétaire.

Les parlementaires ont soutenu unanimement le maintien d'une politique agricole commune forte et équitable, la délégation polonaise plaidant pour des aides européennes uniformes.

Sur la défense, la nécessité d'une mutualisation des investissements a été très soutenue. Certains parlementaires polonais ont critiqué la participation de Dmitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie au sommet franco-allemand de Deauville.

Enfin, les délégations ont dressé un bilan du processus d'élargissement, positif sur le projet d'adhésion de la Croatie. ■

► En savoir plus

► En savoir plus

► En savoir plus

+Audition franco-allemande

Pour la première fois, les commissions des affaires européennes du Parlement français ont pris l'initiative d'organiser, le 15 juin 2010, une réunion conjointe du Secrétaire d'État français aux affaires européennes et du Ministre allemand des affaires européennes.

Les échanges ont été axés sur le gouvernement économique européen et la préparation du G20 de Toronto. Ils ont permis de constater un net rapprochement des positions françaises et allemandes, en particulier sur la discipline budgétaire, la gouvernance économique à 27 et la régulation financière européenne. Les deux ministres ont souligné par ailleurs les convergences de vue entre la France et l'Allemagne à propos des fonds structurels et de l'avenir de la politique agricole commune. ■



QUESTIONS INTERNATIONALES : comprendre pour agir

Conflits, attentats, prolifération des armes, atteintes aux droits de l'homme...L'année 2010 a été marquée par des crises internationales majeures. Fidèle à son rôle de vigie, l'Assemblée ne s'est pas dérobée, allant jusqu'à adopter, pour la première fois dans son histoire, une résolution sur les droits de l'homme au Tchad, faisant ainsi usage du nouveau pouvoir dont dispose désormais le Parlement. Dans sa recherche des circonstances entourant l'attentat de Karachi du 8 mai 2002, les députés ont également fait preuve de courage et d'indépendance dans un rapport d'information sans complaisance. Les travaux des députés sur la situation de certains pays permettent aussi d'éclairer la diplomatie française et de comprendre dans quel monde elle évolue : l'Assemblée s'est ainsi intéressée, en 2010, à la Syrie, à la Turquie, au Soudan, au Caucase, pour n'en citer que quelques-uns. Cette connaissance des grands enjeux géostratégiques lui permet d'agir et de légiférer quand les situations l'exigent, comme ce fut le cas pour lutter contre la piraterie maritime ou pour combattre la prolifération des armes de destruction massive. Mais l'Assemblée attache également beaucoup d'importance à soutenir ceux qui s'engagent pour la paix ou luttent pour leur survie et à nouer des contacts avec les autres parlements du monde. ■

+ Résolution sur le Tchad



La réforme constitutionnelle intervenue en juillet 2008 autorise désormais les assemblées à voter des résolutions en application de l'article 34-1. L'Assemblée nationale peut ainsi exprimer son avis ou émettre des recommandations à l'attention du gouvernement sur les sujets les plus variés.

Usant pour la première fois de cette faculté, l'Assemblée a adopté, le 25 mars 2010, la proposition de résolution de Gaëtan Gorce et plusieurs de ses collègues de l'opposition sur le Tchad. Cette résolution rappelle que le gouvernement français est en droit d'exercer, auprès des autorités tchadiennes, des démarches pressantes pour que soient effectivement mises en œuvre les recommandations de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur le sort de l'opposant tchadien M. Ibni Saleh et les conditions de sa disparition en 2008.

Pour informer au mieux les députés, le président de la commission des Affaires étrangères a décidé d'organiser, préalablement à la séance publique, l'audition de Bruno Foucher, ambassadeur de France au Tchad et François Zimeray, ambassadeur pour les droits de l'homme, qui ont exposé la situation intérieure et la condition des droits de l'homme au Tchad, ainsi que les événements politiques qui s'y sont déroulés en janvier et février 2008.

Ainsi, la première proposition de résolution débattue et adoptée par l'Assemblée en application de ce nouveau droit accordé au Parlement a porté sur le respect de la personne humaine et la défense des droits de l'homme. ■



M. François Loncle



M. Gaëtan Gorce

► En savoir plus



M. Roland Muzeau



Mme Françoise Hostalier

+ L'Assemblée aux côtés des jeunes palestiniens et israéliens pour la paix

Du 19 au 23 septembre 2010, à l'occasion de la Journée mondiale de la paix, onze jeunes palestiniens et onze jeunes israéliens sont venus à Paris présenter leur plan de paix. Dans le cadre de ce programme, qui avait reçu le soutien des ministres de l'Éducation israélien et palestinien, ces vingt-deux jeunes ont été reçus, le 21 septembre 2010, à l'Assemblée afin d'y exposer les propositions qu'ils avaient élaborées ensemble, en surmontant les barrières physiques et psychologiques qui les séparent. ■

► En savoir plus



+ Solidarité avec le peuple haïtien

Le 12 janvier 2010, un terrible séisme frappait durement Haïti, faisant plusieurs centaines de milliers de victimes et plus d'un million de sans-abri.

L'Assemblée nationale, en association avec la Fondation de France, a voulu témoigner de sa solidarité avec le peuple haïtien en organisant une soirée de soutien le 11 mai 2010. Elle a choisi de placer cette manifestation sous le signe de la culture haïtienne, autour des comédiens Mariann Mathéus, Freydelyne Charles, Patrick Karl et du guitariste Amos Coulanges, afin de célébrer l'espoir, le courage et la détermination qui caractérisent ce peuple. ■



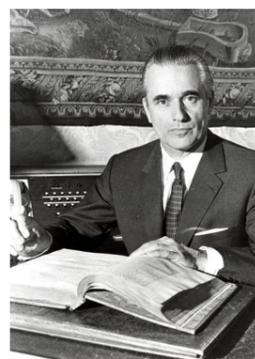
ÉVÉNEMENTS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2010

► L'Assemblée rend hommage à ses présidents disparus



Le 7 janvier 2010 disparaissait Philippe Séguin, personnalité politique marquante de la Vème République. Haut fonctionnaire, ancien ministre des Affaires sociales et de l'emploi, Premier Président de la Cour des comptes au moment de son décès, Philippe Séguin a été Président de l'Assemblée nationale de 1993 à 1997. Il a profondément réformé l'institution en mettant notamment en place la session unique, en créant les séances d'initiative parlementaire réparties entre tous les groupes et en faisant inscrire dans la Constitution le principe des questions d'actualité. L'Assemblée nationale lui a rendu hommage lors de la première séance du mardi 12 janvier 2010. ■

► En savoir plus



Le 10 novembre 2010, l'Assemblée commémorait le dixième anniversaire de la mort de Jacques Chaban-Delmas. Haut fonctionnaire, résistant – c'est alors que Jacques Delmas devint le « général Chaban » –, personnage central de la libération de Paris en 1944, ministre de Pierre Mendès France en 1954, Premier ministre de la « Nouvelle Société » en 1969, il fut aussi une grande figure de la vie parlementaire. Député de la Gironde pendant plus d'un demi-siècle, de 1946 à 1997, il fut à six reprises élu président de l'Assemblée nationale, fonction qu'il a exercée pendant plus de quinze ans. Il fut à l'origine de la réforme du Règlement de 1967, qui a consacré le rôle essentiel des présidents de groupe. C'est également lui qui, en 1969, a souhaité que chaque député puisse disposer d'un bureau personnel : c'est pourquoi l'immeuble du 101, rue de l'Université, inauguré en 1974, porte aujourd'hui son nom. En 1996, pour ses cinquante ans de vie parlementaire, les députés lui ont accordé le titre de « président d'honneur de l'Assemblée nationale ». ■

► En savoir plus

► L'Assemblée commémore le 40^{ème} anniversaire de la disparition du Général de Gaulle

Le 9 novembre 1970 disparaissait le Général de Gaulle. Le lendemain, l'Assemblée nationale suspendait ses travaux. En hommage à « l'Homme de la France libre », le Président Bernard Accoyer a souhaité que l'Assemblée nationale, en collaboration avec l'Agence France Presse, expose sur les grilles du Palais Bourbon, du 2 au 19 novembre 2010, des photographies marquant les grands moments de la vie du Général de Gaulle. ■

► En savoir plus



► La semaine franco-russe à l'Assemblée nationale



2010 fut l'année France-Russie : de nombreuses manifestations, dans les deux pays, ont offert à leurs habitants l'occasion de découvrir, de mieux connaître et d'apprécier l'histoire, la culture, l'économie et les réalités contemporaines de ces deux pays et d'inscrire les relations franco-russes dans une perspective d'avenir.

L'Assemblée nationale a tenu à s'associer à cet événement à l'occasion de la XVème session de la Grande commission parlementaire France-Russie. Elle a ainsi organisé en juin 2010, une « semaine franco-russe » pendant laquelle furent programmées une soirée sur la coopération cinématographique franco-russe, au cours de laquelle le film « Est-Ouest » de Régis Wargnier a été projeté, une lecture croisée franco-russe par la troupe de la Comédie française et une exposition France-Russie à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. ■

► En savoir plus

► Le 16^{ème} Parlement des enfants

Réuni au Palais-Bourbon le samedi 5 juin 2010 sous la présidence de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, le 16^{ème} Parlement des enfants a adopté par 352 voix la proposition de loi n° 1 visant à installer de nouvelles règles de sécurité dans les villages situés près de l'eau pour prévenir et préparer les citoyens aux risques de submersion, proposée par les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin d'Angoulins, en Charente-Maritime (Académie de Poitiers).



155 voix sont allées à la proposition de loi n° 3 visant à mieux garantir le droit à l'éducation à la santé, à responsabiliser les pouvoirs publics et les industries de jeux vidéo dans l'éducation à la santé et la protection des enfants et adolescents contre la cyberaddiction, défendue par la classe de CM2 de l'école élémentaire « Les Alpinias » de Petite Île (Académie de la Réunion).

70 voix sont allées à la proposition de loi n° 2 visant à permettre la participation d'élèves représentants de leur classe au conseil d'école de leur établissement scolaire pour exprimer leurs idées et questions concernant leur vie à l'école, présentée par la classe de CM2 de l'école élémentaire de Bourgogne, Marne (Académie de Reims).

Cette 16^{ème} édition du Parlement des enfants a été l'occasion de célébrer le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle a également été marquée par la participation, à l'occasion de l'année France-Russie, de six enfants de Saint-Pétersbourg. ■

► En savoir plus



► Les dix ans de la Chaîne parlementaire

Le mercredi 28 avril 2010, l'Assemblée nationale et le Sénat ont célébré à l'Hôtel de Lassay les dix ans de la Chaîne parlementaire, créée en mars 2000. À l'invitation de Gérard Larcher, Président du Sénat et Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, de Gérard Leclerc, président directeur général de LCP-Assemblée nationale et de Gilles Leclerc, président directeur général de Public-Sénat, les anciens présidents des deux Assemblées, des députés, des sénateurs, et les anciens présidents des chaînes parlementaires se sont réunis pour célébrer les 10 ans de LCP-Assemblée nationale et Public Sénat. ■



► En savoir plus

► Les 27^{èmes} journées européennes du patrimoine



Le thème retenu au niveau national pour les 27^{èmes} journées européennes du patrimoine, qui se sont déroulées les 18 et 19 septembre 2010, était « Les grands hommes : quand les femmes et les hommes construisent l'histoire ». À cette occasion, l'Assemblée nationale ouvrait une nouvelle fois ses portes à des milliers de visiteurs et les invitait à découvrir les hommes et les femmes qui, depuis la Révolution française, se sont attachés à bâtir et faire vivre la démocratie et dont l'engagement et les œuvres imprègnent aujourd'hui encore la vie politique française. ■

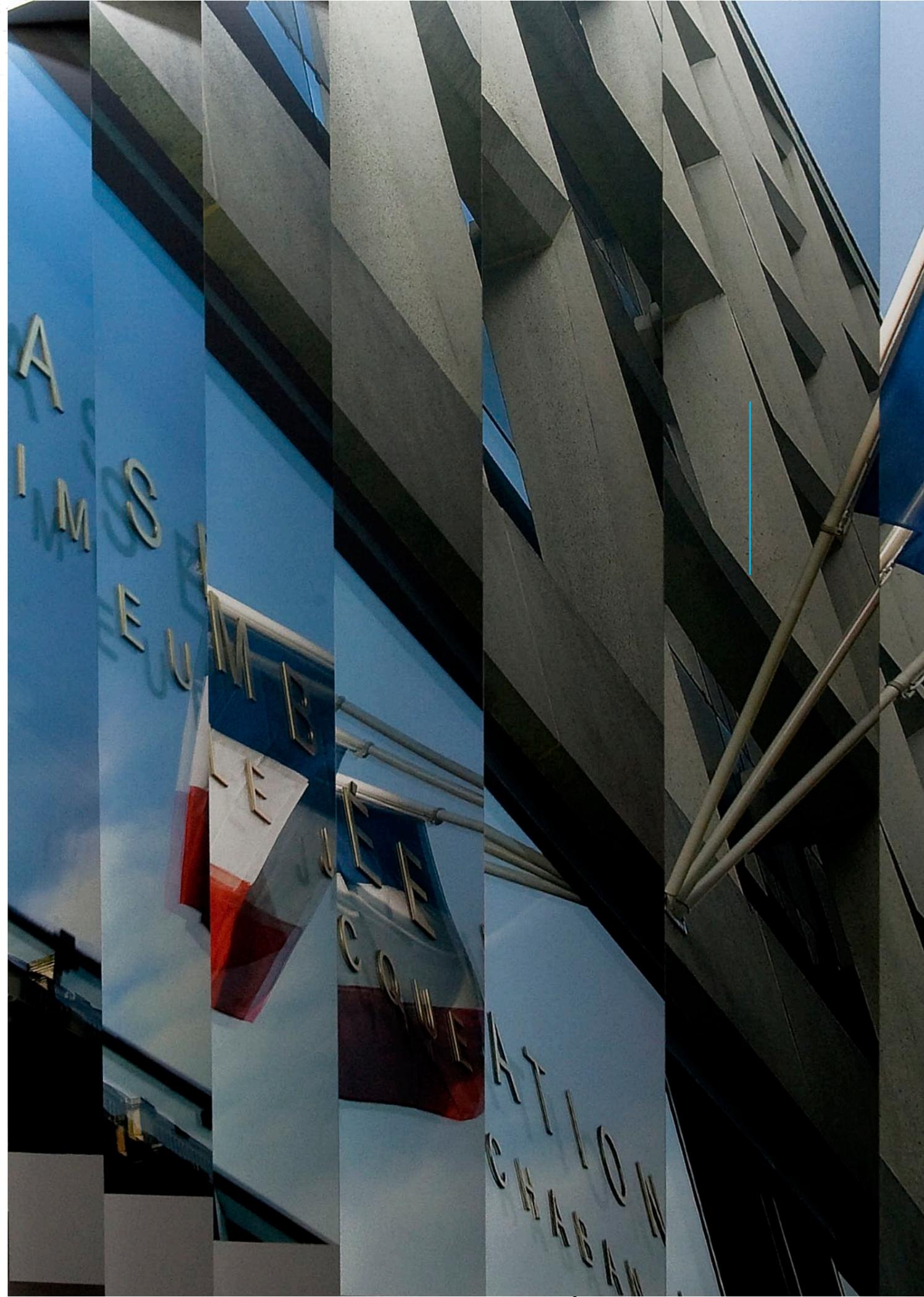
► En savoir plus

► Concert du 8 décembre 2010 par l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire



Le 8 décembre 2010, à l'invitation de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire a donné un concert de musique française (Ravel, Debussy, Roussel) dans la Galerie des fêtes de l'Hôtel de Lassay. Cette formation est composée de lauréats des deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon. Fruit d'un processus de formation musicale particulièrement ouvert et accessible grâce à l'implantation, sur tout le territoire, de conservatoires de région et d'écoles nationales de musique, elle cherche aujourd'hui à développer son action culturelle afin de conquérir de nouveaux publics et d'encourager l'apprentissage musical. Dans cet esprit, le Président Accoyer a convié à ce concert des lycéens, étudiants et élèves de grandes écoles engagés dans des programmes visant à accroître la diversité sociale dans les enseignements d'excellence. ■

► En savoir plus



ACTIVITÉ ÉDITORIALE

En 2010, la mission éditoriale de l'Assemblée s'est attachée à poursuivre ses efforts pour rendre plus accessibles des publications sur l'histoire parlementaire et sur l'institution, que ce soit au travers de biographies sur de grandes figures de la République comme Victor Hugo et Edgar Faure, sur les députés poètes depuis la Révolution ou au travers d'un ouvrage sur les idées reçues sur l'Assemblée nationale. Six parutions, publiées en partenariat avec cinq maisons d'édition, ont ainsi marqué l'année et enrichi une collection. ■

► L'Assemblée littéraire

En co-édition avec les éditions Ginkgo, l'Assemblée présente la « Petite anthologie des députés poètes ». De la Révolution à nos jours, une sélection de poèmes écrits par des parlementaires : Chénier, Lamartine, Hugo, Senghor, Césaire et beaucoup d'autres, moins connus, racontent en vers deux siècles d'engagement politique. ■



► Commander à la Boutique

► La collection « Tribuns » s'est enrichie en 2010

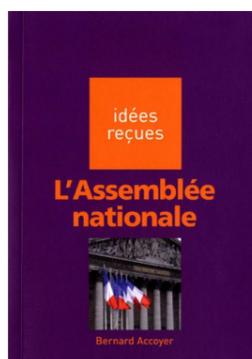
La collection « Tribuns », coéditée avec la Documentation française, a pour ambition de faire redécouvrir les grands orateurs de notre histoire politique. Après « Clemenceau, le combattant », « Jaurès, l'humaniste », « Briand, l'européen », la collection s'est enrichie en 2010 de deux nouvelles biographies de grands parlementaires avec « Edgar Faure, l'optimiste » par Yves Marek et « Victor Hugo, l'universel » par Marieke Stein. ■



► Commander à la Boutique

► Idées reçues sur l'Assemblée nationale

Dans la collection « Idées reçues » aux éditions du Cavalier bleu est paru « L'Assemblée nationale » par le Président Bernard Accoyer. Après la révision constitutionnelle et la réforme du Règlement, ce livre vise à décrire de manière accessible à tous le fonctionnement actuel de l'Assemblée nationale et à combattre les idées reçues qui nourrissent l'antiparlementarisme. ■



► Commander à la Boutique

► Le vote des 80 le 10 juillet 1940 à Vichy

Coéditée par l'Assemblée nationale, le Sénat et les éditions Talaia, cette étude documentée de Jean Sagnes et Jean Marielle constitue un hommage aux quatre-vingts parlementaires qui refusèrent de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Elle s'ouvre par une préface commune de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, et de Gérard Larcher, Président du Sénat. ■



► Commander à la Boutique

► L'Abécédaire de l'Assemblée

Pour aider les 8-12 ans à comprendre ce qui se passe au Palais-Bourbon, l'Assemblée et Gallimard Jeunesse ont édité en 2010 dans la collection « Giboulées » un petit livre illustré qui explique avec humour le vocabulaire du Parlement. Texte de Cécile Dutheil de La Rochère et dessins de Sandrine Martin. ■



► Commander à la Boutique

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

► Visiter le Palais Bourbon et assister à une séance publique

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les personnes munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles.

Des visites guidées et gratuites sont par ailleurs organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député, y compris, désormais, pendant les séances. Les réservations s'effectuent à l'avance par l'intermédiaire du député [lien : rechercher et contacter son député], et doivent ensuite être confirmées par ce dernier un mois avant la date retenue.

Durant les questions au Gouvernement (mardi et mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30) et lors de certains débats dont l'audience est importante, seule l'assistance à la séance est possible.

En période de suspension des travaux parlementaires, les visites sont libres et des audioguides sont mis à disposition des visiteurs, en versions française, anglaise, allemande et espagnole.

Pour ceux qui ne peuvent venir à Paris, une visite virtuelle du Palais Bourbon est disponible sur la page d'accueil du site de l'Assemblée nationale. ■



► La Boutique de l'Assemblée

Depuis 1989, l'Assemblée nationale dispose d'une Boutique qui permet au public de s'informer sur l'activité de l'institution et d'acquérir l'ensemble des documents et ouvrages parlementaires.



Son rayon librairie présente également les livres rédigés par les députés ainsi que des ouvrages portant sur des sujets historiques et institutionnels.



Des collections exclusives d'objets souvenirs, régulièrement renouvelées sont également proposées. Elles s'inspirent des couleurs de la République et des symboles historiques et architecturaux de l'Assemblée nationale.

Ouverte du lundi au vendredi, de 10h à 19h, et le samedi de 10h à 18h, au 7 rue Aristide Briand, dans le septième arrondissement de Paris, la Boutique de l'Assemblée nationale est également accessible en ligne à l'adresse :

<http://boutique.assemblee-nationale.fr>

► Visiter l'Hôtel de Lassay



L'Hôtel de Lassay est ouvert aux groupes invités par un député, ou à l'initiative d'associations ayant sollicité la Présidence de l'Assemblée nationale. Dans ce dernier cas, une demande doit être adressée par courrier, 2 à 3 mois à l'avance, à M. le Président de l'Assemblée nationale. Les visites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum et sont gratuites.

Ces visites de groupes à l'Hôtel de Lassay sont subordonnées à la condition que ne s'y déroule aucune réception officielle, colloque ou exposition. ■

► S'informer sur l'Assemblée nationale

Retrouvez toutes les informations, travaux et publications en ligne sur l'Assemblée nationale sur le site : www.assemblee-nationale.fr

Pour les smartphones, un site mobile accessible à l'adresse «assemblee.mobi» permet de consulter les actualités parlementaires, les agendas de la séance publique et des commissions, le «dérouleur» de la séance publique, les comptes rendus des dernières séances et la liste des derniers documents parlementaires déposés.



LCP-Assemblée nationale - La chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est par ailleurs diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, ainsi que sur internet (www.lcpan.fr). ■



Service téléphonique « Infos Assemblée » :

01 40 63 69 69

+ INSTITUTIONS, VIE POLITIQUE ET DROIT

■ Loi du 4 janvier 2010

Loi relative à la protection du secret des sources des journalistes

■ Loi du 5 janvier 2010

Loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

■ Loi du 8 février 2010

Loi tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux

■ Loi du 16 février 2010

Loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux

■ Loi du 23 février 2010

Loi ratifiant l'ordonnance du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés

■ Loi du 2 mars 2010

Loi renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public

■ Loi du 10 mars 2010

Loi tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale

■ Loi du 12 avril 2010

Loi visant à proroger le mandat du Médiateur de la République

■ Loi du 25 mai 2010

Loi organique prorogeant le mandat des membres du Conseil supérieur de la magistrature

■ Loi du 28 juin 2010

Loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental

■ Loi du 5 juillet 2010

Loi relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

■ Loi du 9 juillet 2010

Loi visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale

■ Loi du 9 juillet 2010

Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

■ Loi du 20 juillet 2010

Loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions

■ Loi du 22 juillet 2010

Loi organique relative à l'article 65 de la constitution

■ Loi du 23 juillet 2010

Loi organique relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution

■ Loi du 23 juillet 2010

Loi relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution

■ Loi du 27 juillet 2010

Loi relative à l'action extérieure de l'État

■ Loi du 9 août 2010

Loi portant adaptation du droit pénal à l'institution de la Cour pénale internationale

■ Loi du 11 octobre 2010

Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

■ Loi du 10 novembre 2010

Loi organique relative à la limite d'âge des magistrats de l'ordre judiciaire

■ Loi du 7 décembre 2010

Loi organique relative au Département de Mayotte

■ Loi du 7 décembre 2010

Loi relative au Département de Mayotte

■ Loi du 16 décembre 2010

Loi de réforme des collectivités territoriales

■ Loi du 22 décembre 2010

Loi relative à l'exécution des décisions de justice, aux conditions d'exercice de certaines professions réglementées et aux experts judiciaires

+ ÉCONOMIE, FINANCES PUBLIQUES ET EMPLOI

■ Loi du 25 janvier 2010

Loi organique modifiant le livre III de la sixième partie du code général des collectivités territoriales relatif à Saint-Martin

■ Loi du 25 janvier 2010

Loi organique tendant à permettre à Saint-Barthélemy d'imposer les revenus de source locale des personnes établies depuis moins de cinq ans.

■ Loi du 9 février 2010

Loi relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales

■ Loi du 9 mars 2010

Loi de finances rectificative pour 2010

■ Loi du 7 mai 2010

Loi de finances rectificative pour 2010

■ Loi du 12 mai 2010

Loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne

■ Loi du 28 mai 2010

Loi pour le développement des sociétés publiques locales

■ Loi du 7 juin 2010

Loi de finances rectificative pour 2010

■ Loi du 7 juin 2010

Loi autorisant les petits consommateurs domestiques et non domestiques d'électricité et de gaz naturel à accéder ou à retourner au tarif réglementé

■ Loi du 15 juin 2010

Loi relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Crédits photos
Photographes de l'Assemblée nationale
AFP - Getty
Aquarelle de Noëlle Herrenschmidt



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr